Variable et frais
Vrillée d'Ottawa et région de Montréal. — Variable, avec neige ; même température.

Canadiana

LE JOURNAL

Beau et frais
Région de Québec et Golfe.— Beau ; même température.

CINQUIEME ANNEE.—N° 74 | MONTREAL, MARDI MATIN, 15 MARS 1904 | LE NUMERO UN CENTIN

Bibliothèque Ville Ecoles 1 Juil 04 Ave Belmont 511

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Une patrouille japonaise tombe dans un embuscade et est mise en fuite par une patrouille russe

UNE ESCARMOUCHE

Saint-Pétersbourg, 14 mars. — Le général Zelinski télégraphie ce qui suit à la date d'hier :

" Le 7 mars, notre patrouille a découvert quatre postes ennemis sur la rivière Chong-Chong-Ang, et une troupe de cavaliers agissant comme éclaireurs, près de Patetchen, au nord-ouest d'Anju. Une patrouille de cavalerie japonaise a tombé dans une embuscade et a été dispersée. Elle a perdu un homme. Les Japonais ont abandonné une quantité de cotonpoudre, de sabres et de couvertures.

" La population de la Mandchourie est tranquille.

" Dans la nuit du 11 mars, les navires de l'ennemi ont exploré, avec leurs projecteurs, la baie Hélène et la rive opposée à Sérutchine.

" D'après des informations qui ont été vérifiées, les Japonais n'ont fait aucune attaque au nord de Gensen.

" La population le long de la rivière Tumen nous est favorable."

LE MOUVEMENT DES TROUPES CHINOISES

Paris, 14 mars. — Le correspondant du "Temps" à Niou-Chouang, télégraphie: "J'arrive d'une tournée le long de la frontière de la Mandchourie. Les trains sont remplis de soldats chinois, au nombre de plus de vingt mille, en route pour les garnisons des frontières. On s'attend à une attaque de la part des Japonais aussitôt qu'il y aura un dégel, soit, dans une dizaine de jours."

Le correspondant du "Temps", à St-Pétersbourg, dit: "Jusqu'à présent, les Japonais ont capturé sept vaisseaux marchands russes, dont les commandants ignoraient que la guerre était commencée.

"On estime que la force navale de la Russie est encore égale à celle du Japon ; les forteresses de Port-Arthur et de Vladivostock et la flotte de la Baltique sont comprises dans cet estimé."

UN DEMENTI DE TOKIO

Tokio, 14 mars.—On dément officiellement le rapport du vice-roi Alexieff, disant qu'un contre-torpilleur japonais a été coulé et le croiseur "Takasago" gravement avarié, par les obus des Russes au cours de la quatrième attaque sur Port-Arthur. Les avaries, éprouvées par les contre-torpilleurs japonais peuvent être réparées dans une semaine et il ne sera pas nécessaire de les mettre en cale sèche.

LE RECIT DE DEUX RUSSES

Port-Arthur, 14 mars.—Deux Russes, qui étaient passagers à bord du paquebot "Argun", capturé par les Japonais au large de la côte de la Corée, le 7 février, et conduit à Sasebo, sont revenus ici.

Ces passagers disent que le 17 février, lorsqu'ils étaient à Sasebo, à bord du "Toka Maru", sur lequel on les avait transbordés, ils ont vu le croiseur japonais "Asuma" entrer en tonage dans ce port. L'"Asuma" n'avait ni cheminée ni mât, ni passerelle, et son pont avait été labouré par des projectiles.

Les autres prises japonaises le "Mukden", le "Russia", et l'"Ekaterintoslaff", et les baleiniers russes "Midshael", "Nicolai" et "Alexandes" aussi capturés, étaient à Sasebo lorsque les passagers ont quitté ce port.

Le paquebot allemand "Stolberg" qui avait emmené de Vladivostock les survivants du paquebot "Nakanoura" coulé par les Russes, était encore à Nagasaki.

Les deux Russes disent qu'ils ont vu à Sasebo, des images représentant la destruction de toute la flotte russe.

Ils disent que les Japonais riches refusent de souscrire au fonds de la guerre.

Le président de la banque Japonaise M. Laidem, a sacrifié une chaine d'or, et autres présents du Mikado, pour contribuer au fonds.

Yin-Kow, 14 mars.— Les autorités russes ici semblent exaspérées et sont certainement très ennuyées des questions empressées des commandants des canonnières étrangères, relativement au projet de bloquer la rivière Liao, avant l'arrivée des Japonais qui est considérée comme certaine.

Bien qu'on considère impossible de bloquer la rivière Liao en de défendre l'établissement et la ville indigène, il est certain qu'on a placé des canons et qu'on a fait un plan de défense. L'arrivée du général Kondratovitch, il y a quelques jours à failli amener l'abandon du projet original.

LE PLAN RUSSE

Des renseignements pris à Port-Arthur et à Niou-Chouang indiquent que le gouvernement a l'intention de retraiter indéfiniment jusqu'à ce qu'il ait complété la mobilisation de trois cent mille hommes pour attaquer les Japonais, et probablement deux cent mille autres, pour faire face aux Chinois. La même autorité dit que le vice-amiral Makaroff va combattre avec vigueur. Il est déterminé à affaiblir l'ennemi, à tout prix, afin de permettre à la flotte de la Baltique, d'opérer en Extrême-Orient, quand il faudrait pour cela combattre sans le "Palada", le "Tsarevitch" et le "Retvizan" qui, on l'admet, ne peuvent être complètement réparés avant six mois. Vu qu'on n'est pas certain de pouvoir construire avec succès un bassin de radoub pour réparer le "Tsarevitch" et le "Retvizan", les experts allouent un an pour ce travail.

L'HEROISME RECOMPENSE.

Tokio, 14 mars.— L'ingénieur Minamisawa, l'héroique officier du contre-torpilleur "Kasumi", a été récompensé pour sa bravoure. Il a été décoré de l'ordre du Kyté et de l'ordre du Soleil levant et a été promu du grade de mécanicien à celui de chef-mécanicien.

L'ordre du Kyté est l'équivalent Japonais de la croix de Victoria britannique et de la médaille d'honneur américaine.

Le chef-mécanicien Minamisawa est le premier à qui l'ordre du Kyté a été décerné pour l'héroïsme à la guerre. Il n'est pas probable qu'il survive à ses blessures.

RUMEURS CONTROUVEES

Saint-Pétersbourg, 14 mars.—Midi : Il n'y a rien de vrai dans les rumeurs disant que les Russes ont abandonné Port-Arthur. L'amiral Abaza, secrétaire de la Commission sur les Affaires d'Extrême-Orient, autorise le correspondant de la presse Associée à démentir cette histoire. Il dit que la situation à Port-Arthur n'est pas changée et qu'il ne s'y est rien produit d'important dans les dernières vingt-quatre heures.

LE RECIT D'UN CORRESPONDANT

Saint-Pétersbourg, 14 mars.—3 heures du soir.—Un correspondant russe, s'en allant sur le théâtre des opérations, écrit, comme suit, d'Irkoutsk, Sibérie, au bureau de télégraphe de Saint-Pétersbourg :

" Notre train, soi-disant rapide, marche plus lentement que le train le moins pressé de la Russie d'Europe. Le théâtre de la guerre est encore éloigné, mais, tout de même, on sent son influence. Les longues rangées de chars remplis de soldats, les caravanes de traîneaux primitifs traînés par des chevaux au poil hérissé, que nous rencontrons le long de la route, aux gares encombrées, rompent la monotonie des steppes sans bornes, couvertes de neige et des forêts interminables. La lourdeur de la solitude et du silence des lieux, est allégée par les chants des joyeux réservistes et par les cloches des églises de villages qui résonnent avec puissance dans cet air froid. Ces bruits et cette activité, dans cette désolation sibérienne font songer à ce géant russe, levant ses bras, pous se préparer à punir l'ennemi. Le général Ronnenkampf, qui doit commander la division des Cosaques, voyage sur le même train que nous. Il me dit que ces réservistes, dans une quinzaine de jours, lorsqu'ils sont arrivés à destination, se transformeront en rudes et brillants soldats.

"A Irkoutsk, nous avons rencontré les premières victimes de la guerre, des femmes et des enfants cherchant à regagner la Russie d'Europe. En pénétrant dans la demi-obscurité de la gare, nous vîmes surgir, des monceaux de bagages et de haillons, les têtes de ces infortunés. Les figures de cire et leurs yeux congestionnés à force d'insomnies, attendriraient un cœur de pierre.

"La fuite sauvage et si prompte de leurs mères, prises de panique, en Mandchourie en apprenant avec épouvante la déclaration de la guerre avait été suivie de souffrances sans nom. Ils atteignirent cette ville, Irkoutsk, après avoir enduré les plus grandes souffrances et il va leur falloir attendre encore des semaines, dans cette détresse, avant que l'on puisse mettre à leur disposition des moyens de transport pour les amener plus loin.

" Ces pauvres créatures sont entassées là, immobiles, et ne pouvant dormir, dans une atmosphère fétide et froide. Elles ne sortent pas, car, au dehors, c'est la mort qui les attend, par suite de la température glaciale".

UN RAPPORT SUPPLEMENTAIRE DE L'AMIRAL TOGO

Tokio, 14 mars.—Un rapport supplémentaire du vice-amiral Togo, concernant les efforts faits par les équipages des contre-torpilleurs japonais, lors des dernier engagements à Port-Arthur, pour sauver les marins du torpilleur russe désemparé, a été reçu ici aujourd'hui. Le capitaine Shojiro Asai, commandant de la flottille de contre tornilleurs japonais, dit que ses hommes auraient pu sauver un plus grand nombre de Russes, si le feu meurtrier des batteries des forts et l'approche du "Novik" ne les avaient mis en danger. Le rapport dit aussi que quatre des marins sauvés ne faisaient pas partie de l'équipage du "Stereguschtchi" comme on l'a annoncé d'abord.

Lorsque les sauveteurs japonais ont abordé le "Stereguschtchi", il ne restait à bord que les morts. On croit que les autres s'étaient jetés à la mer et avaient péri. Trois des Russes sauvés sont des ingénieurs et le quatrième était un opérateur de torpilles. Deux des prisonniers étaient légèrement blessés. Ils ont été transportés à bord d'un cuirassé d'escadre où on leur a prodigué tous les soins que requérait leur état.

PERSONNEL

M. Paul G. Fournier, ingénieur civil, était hier de passage à Montréal.

MORT SUBITE

Daniel Foley, âgé de 28 ans, domicilié No 656 rue Hently, a été trouvé mort hier matin au " Montreal Hand Ball Club," No 70, rue Bleury. Le Dr J. P. Gadbois a été mandé, mais il n'a pu que constater la mort de Foley. Le défunt aurait succombé à une syncope de cœur.

Il avait passé la nuit seul dans la salle et c'est le gardien qui l'a trouvé mort hier matin.

DECLARE COUPABLE

Valleyfield, 14 mars.—Le procès de Sawattis s'est terminé par un verdict de coupable de tentative de meurtre.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'adresse en réponse au discours du Trône est proposée par MM. Grant, député d'Ontario-Nord, et Rivet, député d'Hochelaga

M. R.-L. Borden, dans une brillante réplique, blâme avec vigueur la politique de l'administration actuelle, spécialement à l'égard du Transcontinental et du Tarif

SIR WILFRID LAURIER A DECLARE QUE LE GOUVERNEMENT FERA DES CHANGEMENTS AU TARIF, QUAND IL JUGERA LA CHOSE NECESSAIRE

(De notre correspondant)

Ottawa, 14 mars.

La première journée des débats de la Chambre a été remplie de jolis discours et de déclarations intéressantes.

L'ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE

Après les affaires de routine, M. GRANT, le jeune député d'Ontario-Nord, a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône.

Le jeune député a versé une larme sur la guerre d'Orient et il a exprimé l'espoir de la voir se terminer bientôt, afin que le Canada puisse établir des relations commerciales avec les pays où se livrent actuellement de sanglants conflits.

M. Grant a effleuré la question des modifications qui seront apportées dans l'organisation de la milice canadienne.

Il faut mettre, a-t-il dit, le pays en mesure de se défendre, alors même qu'il ne serait pas menacé.

Il est vrai que le peuple sera obligé de débourser l'argent nécessaire pour faire face à ces énormes dépenses, mais le pays, d'après M. Grant, est censé être assez riche pour faire ces déboursés.

Le député d'Ontario-Nord a amoncelé des chiffres à perte de vue à propos de fromage, de beurre, d'œufs, de jambon. Le but était pour prouver que le pays n'est pas menacé de mourir d'inanition.

M. GRANT a touché légèrement à la question du transcontinental, et il a terminé son discours en faisant sa profession de foi de sujet loyal de l'Angleterre.

LE DEPUTE D'HOCHELAGA

M. RIVET, le nouveau député d'Hochelaga, a émergé ensuite de l'arrière-plan où on a jugé à propos de le reléguer. Il faut admettre qu'on aurait eu plus d'égards pour M. Bergeron, qui est fait pour les banquettes avancées.

M. Rivet a parlé dans les deux langues et les fleurs de rhétorique ont cédé le pas à l'exposé politique.

M. R.-L. BORDEN

M. R.-L. BORDEN, le chef de l'opposition, a été vivement applaudi lorsqu'il s'est levé pour donner la réplique aux deux orateurs précédents.

Après avoir félicité ces derniers de leurs nobles efforts dans l'éloquence politique, le chef de l'opposition a exprimé son étonnement de voir le député d'Ontario-Nord battre la mesure sur l'air du transcontinental. Et, pourtant, cette question du transcontinental était censée avoir été réglée à la dernière session. Pourquoi y revient-on fatalement ?

M. Borden a blâmé le gouvernement pour le retard apporté dans la réunion des chambres. Ce retard est absolument déplorable à tous les points de vue.

LES ELECTIONS PARTIELLES

Le chef de l'opposition a rappelé ensuite les paroles de l'honorable M. Fitzpatrick, qui promettait, à la fin de la session dernière, que le gouvernement donnerait au peuple des élections pour ses étrennes du jour de l'An 1904. Or les étrennes sont encore à venir, excepté que le peuple voudrait accepter comme compensation les élections partielles, qui sont un rude coup porté à la forteresse libérale. Ces élections partielles sont très significatives. Elles démontrent que le peuple a pris ce moyen mis à sa disposition pour montrer qu'il n'approuve nullement la politique libérale.

LE TRANSCONTINENTAL

Le discours de M. Borden a porté spécialement sur la question du transcontinental. Au cours de la dernière session, le gouvernement avait apparemment réglé la question du contrat avec le Grand Tronc. Depuis lors, les choses sont changées, et il n'y a rien de fait. Le Grand-Tronc n'a pas voulu accepter les propositions du gouvernement, et voilà pourquoi il faudra apporter des modifications dans le contrat.

Et, pourtant, dit M. Borden, puisque ce contrat était accepté par les deux parties intéressées, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas forcé le Grand-Tronc à remplir les engagements stipulés dans ce contrat ? Il en avait le droit, si réellement la transaction était sérieuse.

M. Borden, par plusieurs citations heureuse des discours de MM. Blair, Fitzpatrick, Fielding et Lemieux, a créé une forte impression en faveur de sa thèse.

LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Touchant à la question de la commission des chemins de fer, M. Borden a fait ressortir le fait que le gouvernement avait nommé M. Blair, l'ex-ministre des chemins de fer, à la présidence de cette commission, et cela, uniquement dans le but de désarmer celui-ci et de le mettre dans l'impossibilité de nouvoir nuire au gouvernement dans le Nouveau-Brunswick. On a vu le résultat de cette tactique dans l'élection de St-Jean, où le candidat conservateur a obtenu une majorité d'un millier de voix.

Lorsque les députés de la gauche ont voté les crédits nécessaires à la commission des chemins de fer, à la dernière session ils ignoraient que des modifications seraient apportées plus tard.

S'ils avaient connu les membres qui devaient faire partie de cette commission, il n'aurait pas voté pour ceux-ci des salaires aussi élevés, vu que ces personnages ne sont pas d'une compétence reconnue.

M. BORDEN a déploré le fait que le discours du Trône ne comprenait rien au sujet de la revision du tarif, de l'autonomie des Territoires du Nord-Ouest, de la loi contre la corruption électorale, du service transatlantique rapide, de l'annexion de Terreneuve, de la commission internationale, du droit pour le Canada de négocier ses traités.

Les dernières paroles du chef de l'opposition ont été couvertes d'applaudissements.

SIR WILFRID LAURIER

Sir Wilfrid LAURIER a répondu au chef de l'opposition. Au sujet du retard apporté dans la convocation des chambres, Sir Wilfrid dit que c'est parce qu'il voulait qu'il y ait au moins cinq mois entre les deux sessions. Sir Wilfrid dit qu'il est satisfait du résultat des élections partielles.

Au sujet de la nomination de M. Blair, comme président de la commission des chemins de fer, Sir Wilfrid dit que M. Blair était un homme d'une haute compétence en la matière et qu'il n'y avait rien de surprenant qu'il ait été choisi comme tel. Le premier ministre croit que M. Blair a commis une erreur, lorsqu'il a fait certaines déclarations dans des discours.

Au sujet du transcontinental, Sir Wilfrid dit que le gouvernement a fait ce qu'il a pu. Tout le monde n'est pas satisfait : c'est déplorable en vérité.

Au sujet du tarif sir Wilfrid a déclaré que le gouvernement ferait des changements, quand il jugerait que la chose est nécessaire. Il s'est déclaré opposé à un tarif canadien basé sur celui des Etats-Unis.

M. McLean a parlé ensuite et la Chambre s'est ajournée à 10.30 heures.

INTERPELLATIONS

Plusieurs questions ont été insérées sur l'ordre du jour.

M. Monk demande si le gouvernement a été invité à se joindre à une protestation adressée au gouvernement impérial, contre l'emploi des travailleurs chinois dans l'Afrique du Sud et quelle a été la réponse du gouvernement ?

M. Demers, de St-Jean, demande communication de toute correspondances et documents relatifs aux dommages subis par les cultivateurs des comtés de St-Jean, Iberville et Missisquoi, par suite des inondations de la Rivière Richelieu.

M. Casgrain demande tous les renseignements concernant les diverses missions que le gouvernement a confiées à M. Savard, ex-député.

M. Kemp demande quelles sont les sommes dues par le gouvernement canadien, pour emprunts ou avances de fonds par les banques canadiennes, la durée des prêts et intérêts que le gouvernement a été obligé de payer?

LE BILL DE LA MILICE

Sir Frederick BORDEN a donné avis ce soir, que, mercredi prochain, il présentera son bill concernant la milice.

AU SENAT

Au Sénat, cet après-midi, l'adresse en réponse au discours du Trône a été proposée par le sénateur Ker, de Toronto, et secondée par le sénateur Tessier, au lieu du sénateur David, ce dernier étant absent pour cause de maladie. Tous deux ont fait l'éloge de l'administration actuelle et ont parlé de la prospérité générale. Ils ont été suivis des sénateurs Scott et Ferguson. Le sénat s'est ajourné à six heures.

LES MANUFACTURIERS CANADIENS

Ils se proposent de faire leur excursion annuelle à Terreneuve, cette année

Toronto, 14 mars.— Lorsque les membres de l'association des manufacturiers canadiens feront leur excursion annuelle cette aanée, ils se proposent de visiter l'île de Terre-Neuve et de voir par eux-mêmes cette colonie britannique qu'on se propose d'annexer au Dominion.

Le comité de réception s'est réuni aujourd'hui pour arranger quelques détails du voyage.

On se propose de noliser un paquebôt qui partira de Montréal avec les manufacturiers et se rendra directement à St-Jean, Terre-Neuve.

De là, les excursionnistes visiteront divers lieux intéressants.

En revenant le paquebôt fera escale à Halifax et à Sydney.

L'excursion durera environ trois semaines.

BRAS FRACTURE

Napoléon Reille, âgé de 30 ans, domicilié au no 37 rue Sainte-Marguerite a eu un bras fracturé hier soir en travaillant aux abattoirs de la rue Mill. Il a été transporté à l'hôpital Général, où la fracture a été réduite.

IL SE LIVRE

F. A. Smythe, soldat de l'école militaire de Kingston, qui avait déserté l'école l'automne dernier, s'est constitué prisonnier, hier matin au bureau des détectives. Il est parti hier soir à 10 heures pour Kingston.

CHUTE GRAVE

Raoul Fournier, âgé de 30 ans, a été transporté à l'hôpital Général, hier matin. Il avait eu plusieurs côtes brisées à la suite d'une chute en bas d'un toit au no 372 rue William, sur lequel il travaillait à enlever la neige.

DANGER DES ARMES A FEU

L'ambulance de l'hôpital Victoria était appelée hier soir vers les onze heures à la station du Windsor, pour recueillir un jeune Norvégien du nom de Fradricksan, qui était blessé. Le jeune homme est âgé de 18 ans. Il portait dans la poche de son pantalon un révolver quand par accident, une chambre de l'arme se vida et la balle alla se loger dans la jambe.

A l'hôpital, le malade a reçu les soins requis par son état et on fera aujourd'hui l'extraction de la balle.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET L'EXPOSITION DE ST-LOUIS

New-York, 14 mars.—Le gouvernement canadien a formellement accepté l'invitation de se faire représenter au congrès américain de la tuberculose, qui aura lieu pendant l'exposition de St-Louis, en octobre 1904, et on demandera au Parlement Canadien de pourvoir aux dépenses de la représentation.

La correspondance entre l'ambassadeur américain et le ministère des affaires étrangères britannique à ce sujet a été publiée aujourd'hui.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Winnipeg, 14 mars.—Le train transcontinental allant à l'ouest a été démoli à Chaplin, environ 65 milles à l'ouest de Moose Jaw, hier soir.

Plusieurs voyageurs ont été blessés, mais aucun d'eux sérieusement.

Deux chars de touristes ont déraillé à cause d'un rail brisé et c'est parmi ceux qui étaient dans ces chars qu'on compte les blessés.

UN AUTRE EMPOISONNEMENT

Mme Mary Hay, domiciliée au No 644, rue Berri a absorbé hier matin, par inadvertance une dose de poison, au lieu d'un remède prescrit par un médecin. Elle a été transportée à l'hôpital Général et hier soir elle se portait bien.

Québec, 14 mars.— A une réunion du cabinet provincial, aujourd'hui, le docteur Jolicœur a été nommé coroner du district, pour remplacer feu le docteur Belleau.

LA NORTHERN SECURITIES

La Cour Suprême des Etats-Unis confirme la décision de la Cour de Circuit, concernant le combine des compagnies de chemin de fer Northern Pacific et Great Northern

M. J. J. Hill refuse de parler.— Une déclaration de l'avocat du Burlington.— L'opinion du gouverneur Van-Sant

Washington, 14 mars. — Le jugement de la Cour Suprême des Etats-Unis, dans l'affaire de la Northern Securities Co. contre les Etats-Unis, relativement au " combine " des compagnies de chemin de fer Northern Pacific et Great Northern, a été rendu aujourd'hui en faveur du gouvernement. Le jugement de la Cour Suprême confirme la décision de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district de Minnesota, qui avait jugé que la loi Sherman contre les trusts s'appliquait aux " combines " de chemins de fer du genre de celui dont il était question.

Le jugement a été prononcé par le juge Harlan, qui a déclaré que, dans le " combine " des deux chemins de fer, les actionnaires de chacun d'eux avaient disparu, pour reparaître dans la Securities Co., ces deux chemins se trouvant ainsi consolidés en une seule compagnie, dont l'objet principal était de prévenir la concurrence.

" Un tel projet ou plan ne pouvait, d'une manière plus sûre et plus efficace, tomber sous le coup de la défense portée par la loi contre les trusts et, au sens de cette loi, il constitue un trust."

Cette action a été intentée, en vertu de la loi, le 11 février 1903, en Cour de Circuit, où elle a été décidée par quatre juges qui, à l'unanimité, se sont prononcés en faveur des Etats-Unis et contre la prétention des compagnies de chemin de fer.

Les Etats-Unis poursuivaient la Northern Securities Co. et les deux compagnies de chemin de fer, le Northern Pacific et le Great Northern, et leurs principaux actionnaires, dans l'intention de faire dissoudre le combine des deux chemins, que les Etats-Unis prétendaient avoir été fait par l'organisation d'une autre compagnie, la Securities Company. Cette consolidation était, prétendait-on, en contravention de la loi Sherman contre les trusts.

Le gouvernement soutenait que cette consolidation était, de fait, un 'pool' créé pour promouvoir les intérêts, non pas d'un réseau aux dépens de l'autre mais des deux aux dépens du public.

Les compagnies de chemins de fer, prétendaient que le transfert de leurs actions à la Securities Company était de la nature d'une vente et parfaitement légitime.

En prononçant le jugement rendu aujourd'hui, le juge Harlan a déclaré que tous les contrats restreignant le commerce, qu'ils soient raisonnables ou non, sont prohibés par la loi Sherman et que le Congrès avait le pouvoir d'établir les règles édictées par cette loi. Il a dit que la prétention de la Securities Company que la loi était en conflit avec les droits des Etats particuliers, qui ont accordés leurs chartes aux compagnies, était mal fondée. En semblable cas, l'autorité du Congrès est suprême.

Parlant de la prétention des compagnies que la loi contre les trusts soit déclarée inconstitutionnelle, il a dit que le tribunal ne voyait pas comment il pourrait la déclarer telle. "Si a-t-il ajouté, les prétentions de la Securities Company étaient bien fondées, pourquoi tous les chemins de fer des Etats-Unis ne pourraient-ils pas entrer dans une combinaison et, par l'intermédiaire d'une seule corporation, contrôler les tarifs dans tout le pays au mépris du Congrès".

Le juge Harlan a déclaré que le seul objet de la combinaison était d'empêcher la concurrence, et si personne autre ne le savait, J. Pierpont Morgan, l'un des défendeurs, savait que telle était la fin du trust. A l'appui de sa déclaration, il cita des extraits de la déposition de M. Morgan.

Pour terminer le juge Harlan a dit: " Le jugement de cette cour est que le décret de la Cour de Circuit soit confirmé, avec liberté pour ladite Cour de Circuit de procéder à l'exécution du décret, selon les circonstances".

Ont décidé pour la confirmation : les juges Harlan, Brown, Brewer, McKenna et Day. Ont été dissidents : le juge en chef Fuller, et les juges White, Peckham et Holmes.

M. J.-J. HILL REFUSE DE PARLER.

New-York, 14 mars.—M. J.-J. Hill, le président de la Northern Securities Company, a appris la décision aux bureaux de la compagnie à New-York.

M. Hill a refusé de discuter l'affaire. Il a dit seulement : " Il n'y a rien à dire à présent. Les propriétés de la Northern Securities Company, sont encore là. Elles sont aussi bonnes que jamais".

M. Hill a donné à entendre qu'il aurait quelque chose à dire, aussitôt qu'il aurait quelque idée définie sur la portée de la décision.

M. Hill a été en conférence pendant quelque temps après l'arrivée de la nouvelle avec John Kennedy, qui est un des directeurs et aussi un des plus gros actionnaires de la Northern Securities Company.

AUX BUREAUX DE J.-P. MORGAN ET CIE.

Aux bureaux de J.-P. Morgan & Cie on n'a pu obtenir aucune opinion sur la décision. Un membre de la maison a dit cependant qu'il n'en était pas surpris.

UNE DECLARATION DE L'AVOCAT DU BURLINGTON.

Omaha, Neb., 14 mars.— M. Charles F. Manderson, avocat du chemin de fer Burlington l'une des lignes affectées par le jugement de la Cour Suprême dans l'affaire de la Northern Securities Co., a dit qu'a son avis ce jugement ne fera ni bien ni mal au public en général ; qu'il n'affectera d'aucune façon l'administration des trois lignes comprises dans le combine et que chacune d'elles sera exploitée séparément et comme compagnie concurrente.

L'OPINION DU GOUVERNEUR VAN-SANT.

Saint-Paul, Minn., 14 mars. — Le gouverneur Van-Sant, quand on lui a annoncé la décision de la Cour Suprême, a dit :

" J'en suis très heureux, car, à mon avis, cette décision a plus d'importance pour le peuple des Etats-Unis que tout autre événement qui s'est passé depuis la grande guerre civile. Elle va empêcher pour toujours la formation de trusts illégaux et de combinaison illicites.

M. E.-H. HARRIMAN.

New-York, 14 mars.— M. E.-H. Harriman a dit : " Il me faut étudier le jugement et consulter mes amis, avant de donner mon opinion.

BOUGE VIDE

Entre minuit et une heire ce matin, les hommes du poste de police No. 4, ont vidé une maison de désordre au No. 524 1-2 rue Dorchester, tenue par une femme connue sous le nom de Ettee. La propriétaire ainsi que trois filles et un homme ont été trouvés dans cette maison et conduits au poste.

LE " PRO PATRIA "

Halifax, N.-E., 14 mars.— On n'a encore aucune nouvelle du "Pro-Patria", parti depuis quinze jours de St-Pierre. L'agent à Halifax pense que le paquebôt a été désemparé par la glace et qu'il a dévié loin de la côte.

Si le "Pro-Patria" n'est pas arrivé mercredi, on enverra d'ici un steamer à sa recherche.

LES ETATS-UNIS ET LA RUSSIE

La presse russe commente en termes élogieux la récente praclamation du président Roosevelt, concernant l'observance de la neutralité

On la considère comme une preuve concluante d'une attitude plus amicale des Etats-Unis envers la Russie

Saint-Pétersbourg, 14 mars. — La récente proclamation du président Roosevelt concernant l'observance de la neutralité par tous les fonctionnaires qui doivent s'abstenir de toute action ou parole pouvant irriter soit le Japon, soit la Russie, a produit une grande impression ici. Les journaux de ce matin publient des articles où ils font de grands éloges de la teneure et de l'esprit de la proclamation.

La "Gazette Officielle" l'accepte sans réserve, comme une réponse complète aux accusations que le gouvernement américain était hostile à la Russie. Elle déclare qu'à l'avenir, nonobstant le cas où il se produirait un incident fâcheux, on doit considérer comme chose réglée, une fois pour toutes, que "le gouvernement américain a pris une attitude amicale à l'égard de nos aspirations et de notre politique en Extrême-Orient." Elle ajoute :

"Ceci marque incontestablement un changement dans le sentiment américain, le peuple des Etats-Unis réalisant le danger de supporter le Japon."

Le "Russ" fait bon accueil à la proclamation qu'il considère comme une preuve concluante d'une "attitude de plus amicale des Américains envers la Russie."

La "Gazette de la Bourse" observe: "Théodore Roosevelt est le premier chef d'Etat à répondre au cri d'alarme lancé, il y a plusieurs années, par l'empereur Guillaume contre le péril jaune."

Scroggie's

MARCHANDISES DE FANTAISIE

Vente spéciale de petites serviettes et centres en dentelle de Ténériffe. Elles sont toutes faites à la main et de dessins très artistiques et font de jolies décorations de table. Nous donnons quelques prix ;

- Serviettes, 6 pouces de grandeur, avec centre en toile, roues en dentelle de Ténériffe, à ... 15c
- Serviettes, 6 pouces de grandeur, toutes en dentelle de Ténériffe, à ... 19c
- Serviettes, 6 pouces de grandeur, avec centre en toile à fils tirés, roues en dentelle de Ténériffe ... 20c
- Serviettes, 8 pouces de grandeur, toutes en dentelle de Ténériffe, à ... 39c
- Serviettes, 13 pouces de grandeur, centre en toile, roues en dentelle de Ténériffe, à ... 49c
- Centres, 18 pouces de grandeur, centre en toile à fils tirés avec roues tout autour en dentelle de Ténériffe, à ... $1.69
- Serviettes en dentelle de Battenburg, grandeur, 10 pouces, à ... 39c

ETOFFES A ROBES

- Etoffes à robes unies, 48 pouces de largeur, de toutes couleurs ; se vendant ordinairement 65c la verge, pour ... 39c
- Tweeds mêlés de fantaisie, 40 pouces, de toutes les dernières nuances, mêlés de blanc, très jolis surtout pour vêtements de printemps pour enfants; valant 59 cents la verge, pour ... 45c

RUBANS

Nous avons un nouveau lot de jolis et brillants rubans, de toutes couleurs, combinaisons et largeurs, à des prix qui vous rendront curieux. En voici quelques lignes :

- Ruban taffetas, pure soie, noir, 3 pouces de largeur. La verge ... 15c
- Ruban taffetas, noir, tout soie, 4 pouces de largeur. La verge ... 19c
- Ruban taffetas, noir, tout soie, 5 pouces de largeur. La verge ... 25c
- Ruban taffetas en soie de couleur, 8-4 pouce de largeur, toutes nuances, noir et crème compris. Prix spécial, la verge ... 15c

TISSUS LAVABLES

La fraicheur et la nouveauté caractérisent l'étalage de cette importante section, tandis que les dessins exclusifs dans une splendide variété de couleurs, tissus et qualités, font qu'il est possible de satisfaire les goûts les plus difficiles. Notez avec soin les suivants :

- Nouveaux dessins en indiennes, de, la verge ... 7c
- Mousselines de fantaisie, de, la verge ... 7c
- Guingans écossais, en dessins populaires, de, la vg. ... 10c
- Zéphyrs Snowflake de toutes les nuances brillantes de rose, rouge, bleu, vert, etc. ... 15c

SOIE NOIRE SPECIALE !

200 verges de Satin Merveilleux Noir, fini lustré et teinture solide parfaite. Cette soie est une favorite générale et se vend rapidement pour corsages et robes. Qualité régulière de 75 cents. Pour induire les gens à acheter de bonne heure, le prix en sera, aujourd'hui, de 8 a.m. à midi, de ... 42½c

Scroggie's — Rues Ste-Catherine et Université.

Commandes par la poste ou par téléphone promptement exécutées

COURRIER D'OTTAWA

12 mars, 1904.

James Dudley, l'ingénieur du Pacifique, qui a été grièvement blessé dans la collision de Sand-Point est mieux. Il est sorti de l'hôpital St-Luc et demeure dans sa famille à Hintonbourg. Il pourra le 18 courant se rendre à Arnprior, pour l'enquête sur cet accident.

— M. G. Henderson a été nommé avocat de la Couronne, pour le prochain terme des assises à L'Orignal, le 21 courant. C'est à ce terme que Clément Goyette subira son procès et aussi Joseph Ménard, du Brook, s'il est rétabli de ses blessures.

— La mort implacable vient d'enlever un brave citoyen, dans la personne de M. Jovide Pinard, qui dest décédé hier après-midi, à l'âge avancé de quatre-vingt-trois aans, après trois mois de maladie.

Feu M. Pinard est né à Joliette, en 1821 et était le descendant de la famille du même nom, qui est venue de Normandie, habiter Trois-Rivières, en 1657, lors des premiers temps de la Nouvelle-France. Il vint demeurer à Bytown en 1840 et, en 1845, il se maria avec Julie Ruelle, qui est décédée à Ottawa en 1883.

Comme laplupart des premiers pionniers de Byrown, M. Pinard était homme de métier et, comme maître charpentier, il a aidé à la construction d'un grand nombre de nos édifices de commerce et de demeures privées. Patriotes dans la force du mot, il a été un des fondateurs de la première Société St-Jean-Baptiste et de l'Institutut Canadien. De plus il a aidé à la première organisation de l'Union St-Joseph ; membre d'un des premiers corps de pompiers volontaires, la Compagnie Rideau, et un des zélateurs, dès sa fondation, de la ligue du Sacré-Cœur. Par sa mort notre population canadienne perd nun de ses citoyens les plus respectés. Il laisse pour déplorer sa mort, un fils et deux filles: M. Edouard Pinard, comptable dans le bureau du percepteur des taxes d'eau; Mme Ludger A. Chevrier et Mme Joseph Bureau.

Ses funérailles auront lieu lundi matin, le 14 du courant à huit heures et demie, de la demeure de M. L. A. Chevrier, son genre, No 150, rue Dalhousie, et un service solennel de requiem sera chanté à la Basilique à 8.45 heures ; après quoi l'inhumation se fera au cimetière Notre-Dame.

INCENDIE A SAINTE-ANASTASIE

Ste-Anastasie, 14 mars. — Le magasin et la résidence de M. Désiré Labbé, de Lyster Station, ont été détruites par le feu. L'explosion d'une lampe en fût la cause. Malgré tous les efforts qu'on a faits pour arrêter l'incendie, le feu a détruit toutes les marchandises et le ménage. Il a une faible assurance.

Avait presque peur de s'endormir, craignant de ne pas s'éveiller.

PALPITATION DU CŒUR
COURTE HALEINE
SYNCOPE ET VERTIGE

Mme Wm. Bingley, Grande Tracadie, I.P.E., fut très gravement malade mais grace aux

PILULES de MILBURN

POUR LE CŒUR ET LES NERFS

Elle recouvra parfaitement la santé

Elle écrit : "Il y a environ sept mois, ma santé s'altéra gravement et je devins très faible. Je souffrais de palpitation de cœur et de courte haleine. Quand je me mettais au lit, le soir, je craignais presque de m'endormir, de crainte de ne jamais m'éveiller. Lorsque je me levais, le matin, je me sentais un peu mieux, mais aussitôt que je commençais à travailler, mon cœur palpitait, je devenais étourdie, j'avais des syncopes et il me semblait que des objets noirs dansaient devant mes yeux. J'empirai constamment jusqu'au jour où je me procurai une boîte de Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs. Après en avoir pris la moitié d'une boîte, je constatai qu'elles me faisaient du bien et après l'avoir toute prise, je jouissais d'une excellente santé; c'est pourquoi je conseille à toutes les personnes atteintes de maladies de cœur et des nerfs de les essayer.

Prix : 50c la boîte, ou 3 boîtes pour $1.25, chez tous les marchands de remèdes, ou

THE T. MILBURN CO., Limited
TORONTO, ONT.

COURRIER DE SAINT-JEAN

12 Mars, 1904.

—Madame Théophile Lamarre, de Lowell, Mass., est à Saint-Jean, au chevet de sa mère mourante.

—MM. J.-B. Simard, Montréal, F.-E. Simard, Valleyfield, étaient en cette ville mercredi.

—L'assemblée mensuelle de la banque de St-Jean a eu lieu mercredi, au bureau de la banque.

—Mlle Maria Bisaillon, de Montréal, est en promenade chez son oncle, M. le dentiste J.-O. Brassard.

—M. Joseph Roy, dentiste de Valleyfield, Mtre Emile Mérizzi, avocat, Napierville, étaient à St-Jean, mardi.

—M. et Mme Cyprien Bessette étaient en promenade en cette ville, mercredi, les hôtes de M. L.-N. Hébert agent de la Dominion Express Co.

—Nos félicitations à M. J.-W. Stewart maire de Lacolle qui vient d'être réélu préfet du comté de St-Jean, pour un second terme.

—M. J.-E. Doré, ingénieur sanitaire de la cité de Montréal et Mlle Rose-de-Lima Doré, étaient de passage à St-Jean, samedi, les hôtes de M. et Mme J.-E. Molleur.

—Nous apprenons avec regret la mort de Madame veuve Pepin, mère de M. l'abbé Pepin à l'hôpital des Révdes Sœurs Grises.

Nos sympathies à M. l'abbé.

—Mtre J.-S. Messier, C.-R., a été retenu à sa chambre, depuis plusieurs jours, par une laryngite aiguë, suite d'une forte attaque d'influenza qu'il a eue pendant le cours de l'hiver.

M. Messier prend du mieux sensiblement.

—Quelques-uns de nos marchands, qui ont eu le malheur de passer au feu vendredi dernier, lors de l'incendie du bloc Molleur et de la bâtisse Black sont déjà à s'installer ailleurs, en attendant que M. Molleur reconstruise leurs magasins comme ils étaient bâtis tout d'abord. MM. W. McNuity, Chas- Harbec et Frs. Payette installeront leurs marchandises, temporairement, dans la bâtisse occupée autrefois comme manufacture de chapeaux de feutre par M. J. Saulnier, rue St-Charles, porte voisine des bureaux du "Courrier de St-Jean".

—M. J.-E. McNulty ira installer ses marchandises dans la bâtisse de M.-H. Black, porte vaisine de l'hôtel Balmoral, rue St-Jacques.

MM. U. Normandin et D. Rancourt vont trouver, ces jours-ci, des logements, en attendant que le bloc Molleur soit réparé.

TRIBUNE LIBRE

RENDRE UNIFORME LA PROCEDURE CIVILE

M. le Rédacteur du "Journal."

Cher Monsieur,

Il y a déjà quelque temps que j'aurais voulu attirer l'attention de qui de droit, sur une question importante de procédure civile, ce, suivant ce qu'on m'a dit exister dans le district d'Iberville, j'ai toujours retardé, et je m'empresse de le faire aujourd'hui avec le concours de votre estimable journal. Il s'agit de savoir si le shérif porteur d'un bref d'exécution contre un défendeur n'ayant ni domicile, ni résidence, ni place d'affaires dans le district où sont situés les immeubles à saisir, doit aller l'interpeller en dehors du district, revenir sur les lieux, faire la saisie, et retourner lui signifier un exemplaire du procès-verbal de saisie. C'est ce qui se pratique dans le district d'Iberville, me dit-on, et je n'entends pas dire qu'il en soit ainsi ailleurs. Est-ce bien là l'intention de l'article 705 du Code de Procédure Civil? Pour ne parler que de deux causes venues dans le dit district depuis un an et où la même défenderesse est concernée, on constatera comment est informe la procédure en rapport avec cet article 705. La première cause de McGinnis ès-qual vs. Dame Hermine Lebrice de Kérouack, la défenderesse n'ayant ni domicile, ni résidence, etc., dans le district d'Iberville, le shérif étant d'avis que l'interpellation dans l'espèce n'était pas de rigueur passa outre, fit sa saisie, et déposa au greffe du Tribunal, comme le dit la loi pour ces cas-là un exemplaire du procès-verbal de saisie. Dans la seconde cause de Marien vs. la même, le shérif fit interpeller la défenderesse à Montréal par un huissier de St-Jean, savoir, 30 milles de route pour aller, 30 milles pour revenir sur les lieux faire la saisie, et 30 milles pour retourner signifier un exemplaire du procès-verbal de saisie, soit: 90 milles de route pour cette opération à 25 cents du mille, $22.50 ; quand à tout événement un huissier sur les lieux à Montréal aurait pu faire cette dite interpellation, et signifier la saisie une fois faite ; un exemplaire du procès-verbal, le tout pour $1.00 d'honoraires. D'ailleurs, la question a été clairement décidée par la Cour de Révision du district de Montréal dans une cause de Carreau vs. Hébert. Ainsi nous voyons, pour parler que deux causes récentes dans le district d'Iberville, l'anomalie de la procédure, procédure qui ne se pratique pas ailleurs, paraît-il, et il incombe à l'autorité voulue d'y mettre ordre, cette procédure est de nature à faire surgir des complications, comme de fait elle en a fait surgir. J'irai plus loin. On peut voir l'absurdité que serait une telle procédure si elle était légale. Un défendeur est domicilié aux Iles de la Madeleine, il a des immeubles dans le district d'Iberville, le shérif est porteur d'un bref d'exécution contre ce défendeur, il va l'interpeller aux Iles de la Madeleine, c'est-à-dire à 800 milles de distance, il revient faire la saisie, encore 800 milles de distance, il revient faire la saisie, encore 800 milles, et retourne lui signifier le procès-verbal de saisie un autre 800 milles, en tout, pour cette opération, 2,400 milles à 25 cents, soit: $600 ; quand un huissier de l'endroit aurait pu faire toute cette simple besogne pour $1 en tout. Il n'y a pas à sortir de là.. Le principe est le même pour une longue distance que pour une courte, et si l'on est d'avis en certains lieux que l'on peut user de sa discrétion relativement à l'interpellation d'un défendeur en dehors du district où sont situés les immeubles à saisir, et dans des cas ne pas le faire, et dans d'autres le faire, on peut facilement voit l'importance de mettre fin à un tel état de choses. L'intérêt de la bonne administration de la justice le commande. Ça deviendrait une exploitation autrement.

J. E. L'OEIL.

LE FEU A SHERBROOKE

Sherbrooke, 14 mars.— Vers 1.30 heures dimanche matin, un incendie a détruit les bureaux et les entrepôts de la fonderie de poêles. Les pompiers ont réussi à sauver la fonderie. Les pertes sont assez élevées.

A Souffert plus d'un An

Prompte guérison d'Angus Campbell par les pilules de Dodd pour le rein

Beaucoup d'autres racontent comment leurs douleurs ont été chassées et leur santé restaurée par le grand remède canadien pour le rein. Grand succès au Cap Breton.

Lime Hill, Cap Breton, 14 mars, (Spécial). — Le grand succès des pilules de Dodd, pour le rein dans toutes les provinces maritimes, l'ont fait reconnaître généralement comme le seul remède certain contre les maladies du rein, et il y a un grand nombre dans les environs d'ici qui racontent qu'elles ont chassé les douleurs et ramené la santé.

M. Angus Campbell, un citoyen bien connu de Lime Hill, dit: "Pendant plus d'un an j'ai été affecté de douleurs de reins et de perte d'appétit et les médecins ne me faisaient aucun bien. Enfin j'envoyai chercher deux boîtes de pilules de Dodds pour le rein, et elles m'ont guéri parfaitement."

Et plusieurs autres racontent la même histoire. Les pilules de Dodd pour le rein ne sont pas un remède à tous les maux ; mais elles ont prouvé dans des milliers de cas qu'elles guérissent le rein. Cela signifie que le mal de reins, les affections urinaires, le rhumatisme, l'hydropisie et la maladie de Bright, sont du nombre des maladies qu'elles ne manquent jamais de guérir. Et ces maladies et autres de la même classe, sont cause de la plus grande partie des souffrances que le peuple du Canada a à combattre.

Les pilules de Dodd pour le rein sont le plus grand tonique du siècle.

MORT SUBITE D'UN PRETRE

M. l'abbé Mederic Tremblay tombe foudroyé au moment où il se préparait à célébrer la messe.

Les-Eboulements, 14 mars.— Hier matin, au moment où il revêtait les habits sacerdotaux pour célébrer la sainte messe, M. l'abbé Médéric Tremblay, curé des Eboulements, tomba foudroyé sur le parquet de la sacristie.

M. l'abbé Tremblay, vicaire, qui se trouvait présent, n'eut que le temps de lui administrer les derniers sacrements, avant qu'il rendit le dernier soupir. Quand les deux médecins arrivèrent il était déjà trop tard, la mort avait fait son œuvre.

C'est une grande perte pour la paroisse, qui aimait et vénérait son digne pasteur. C'est le quatrième curé qui meurt aux Eboulements, dans l'espace de vingt-sept ans.

M. l'abbé Médéric Tremblay était âté de 52 ans.

Pour avoir de la force, de l'énergie, de la vigueur et de la vitalité, prenez le VIN MARIANI.

FUNERAILLES DE Mme Vve Dr DEMERS

Hier matin, ont eu lieu à Laprairie, les funérailles solennelles de Mme veuve Dr. A. Brisson, née Hurteau (Emérence).

Les porteurs étaient MM. le lieut.-colonel J. Brosseau, de Laprairie; L. A. Mongenais de Montréal; Ambroise Hébert, Henri Brossard, le capt. C. McNeil et Ls. Leduc, de Laprairie.

Conduisaient le deuil: MM. le Dr. T. A. Brisson, et Jos. Brisson, fils de la défunte ; Auguste J. Brisson et J. Brisson, Eugène et Gustave Brisson, ses petits-fils ; Hilaire Hurteau, ex-M.P., son frère ; Delphis Desrochers, cultivateurim de Saint-Roch de l'Achigan ; Ephrem Lamoureux, de Contrecœur; Adolphe Hurteau, avocat, Montréal; Ezilbert et Zénon Beaudoin ses neveux; et une foule d'autres parents et amis.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Jos. Blais, vicaire à Laprairie et M. l'abbé Napoléon Hurteau, vicaire à Saint-Vincent de Paul de Montréal, neveu de la défunte, a célébré l'office ainsi que l'absoute.

M. l'abbé J. R. Lamarche, curé de Laprairie ; M. l'abbé Coaillier, chapelain des Sœurs de l'Instruction chrétienne, assistaient au chœur.

Dans la nef, se erouvaient toutes les communautés religieuses de Laprairie, avec leurs élèves.

On remarquait aussi dans l'assistance, les Révérendes Sœurs Marie-Pierre et Eulalie, de la communauté de Jésus-Marie, respectivement fille et nièce de la défunte.

L'EXPROPRIATION DE LA COTE ST LAMBERT

Les propriétaires qui en paieront le cout

Les commissaires nommés pour procéder à l'expropriation de la Côte Saint-Lambert, entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame, ont déterminé quels sont ceux qui devront être cotisés pour payer le coût de l'élargissement de la Côte Saint-Lambert, côté ouest. Ce sont les propriétaires des immeubles situés dans les limites suivantes:

Partant du sud-ouest par la ligne de division des quartiers Ouest et Sainte-Anne, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rue des Communes, de là par la rue McGill, depuis cette dernière rue jusqu'à la Place Victoria, de là par la côte Nord-Est de la Place Victoria, depuis la rue Saint-Jacques jusqu'à la rue des Jurés à la Côte du Beaver-Hall; du carré Beaver Hall à la Place Philippe, et de ce dernier endroit au Carré Victoria jusqu'à la rue Sainte-Catherine. Au nord-ouest, par la rue Sainte-Catherine, depuis la Place Philippe à la rue Saint-Hubert. Au nord-est, par la rue Saint-Hubert depuis la rue Sainte-Catherine à la rue Craig, de là par la rue Craig, de la rue Saint-Hubert, à la rue Lacroix; cette dernière rue à la rue Notre-Dame; de là par la ligne de division entre les quartiers Est et St-Jacques, depuis la rue Notre-Dame au fleuve Saint-Laurent, depuis la ligne de division des quartiers Est et Saint Jacques, jusqu'à la ligne de division des quartiers Ouest et Sainte-Anne.

Thé de Ceylan

VERT OU NOIR

C'est le thé par excellence. La pureté, l'économie et la qualité sont ses vertus cardinales, et c'est à cela qu'il doit sa grande popularité. Un paquet vous convaincra.

A Vendre chez tous les Epiciers de Première Classe

15—17—19—22

FEU M. JOSEPH LEFEBVRE

Ses funérailles à l'église Ste-Brigide, hier matin

Hier matin, à l'église Ste-Brigide, ont eu lieu les funérailles de M. Jos. Lefebvre.

La levée du corps a été faite par le Rév. J. M. Demers, curé de Ste-Brigide.

Officiait, le Rév. L. Pinault, ancien curé de St-Canut, assisté du Rév. P. Champagne, diacre, et sous-diacre, le Rév. P. Choquette.

On remarquait dans le chœur : le Rév. J. M. Demers, curé ; Rév. James Lonergan, ancien curé de Ste-Brigide ; Rév. J. Desrosiers, curé de St-Timothée ; Rév. Père Désilets, O. M.I. ; Rév. F. Hefferman, R. J. Chenette, Rév. H. Mongeau, aumônier de l'asile St-Jean de Dieu ; Rév. Tranchemontagne, P.S.S., vicaire à St-Jacques, Montréal.

Le deuil était conduit par son fils Hector Lefebvre, par le Vév. L. Pinault, par ses neveux, N. Lefebvre, J. Lefebvre, ses cousins, Xavier Godin et Eug. Godin.

Les porteurs étaient : Alp. Valiquette, Jos. Gareau, Fred. Martineau, Dr I. Laviolette, H. Lefebvre, Ludger Trudeau.

On remarquait dans le cortège les noms suivants : MM. F. X. Benoit, D. Grenier, C. Gauthier, L. Deziel, M. Goyette, J. Lacasse, A. Michaud, Dr Morris, M.V., sous-chef St-Pierre, capt. Richard, lieutenant Smith, Dr J. Garnier, T. W. Foster, J. B. Charbonneau, Jos. Côté, Dr Bruneau, M.V., L. Gaudette, Dr Garceau, J. W. Harris, A. Vezina, Dr Mercier, M. Lefebvre, T. Germain, Hoffteter, J. H. Halpin, R. Marien, Jos. Lussier, T. Maheu, L. P. Berard, T. Dionne, J. Gervais, J. A. Beauchamp, E.E.L., J. E. Beaudry, A. Thibaudeau, Rodolphe Lussier, F. Lesage, Jos. Pinadlt, G. Bertrand, Dr P. Corbeil, M.V., F. X. Riopel, Jos. Gaudreau, O. P. De Montigny, E. Sauvageau, Alf. St-Amant, Marquis, Dugong, E. Desjardins, P. Desjardins, L. H. Goulet, Geo. Lonergan, E.E.M., T. Charpentier, jr, F. Groulx, Grana, V.W., D. Marchand, Dr Brodeur, E. Baker, D. McDonald, H. Lambert, E.E.M., J. Brissette, T. Deguise et autres.

UN SOLDAT DESERTEUR

Les officiers de l'école militaire de Kingston sont à Montréal à la recherche d'un soldat déserteur, nommé Smythe, disparu depuis quelque temps. Smythe avait prévenu les deux sergents par lettre, de ce qu'il se livrerait s'ils venaient le chercher à Montréal. Mais rendus ici, les sergents ont vainement cherché leur homme dans les postes de police où il leur avait donné rendez-vous.

LE R. P. LACOMBE

Le 21 février dernier, le vénérable missionnaire adressait la parole dans la cathédrale de St-Boniface, pour expliquer la fondation et les progrès de sa florissante colonie des Métis, à St-Paul des Cris, diocèse de St-Albert, à 100 milles d'Edmonton, sur les bords de la branche nord de la Saskatchewan.

Mgr l'archevêque, qui assistait au trône, accompagné du Rév. Père Leduc, O.M.I, V.G., et du prédicateur, a dit quelques mots à la fin de la messe, pour exprimer au vénérable vétéran des missions de l'Ouest canadien, combien il admirait son plan de rédemption des Métis, comme il l'appelle, et combien il était convaincu qu'il ne fallait plus douter du succès de l'œuvre. Sa Grandeur a ajouté quelques mots à l'adresse des Métis qui font honneur à leur foi et à leur race, en se créant, par leur travail et leur énergie, une position sociale que la plupart de leurs compatriotes n'ont pu atteindre ou maintenir.

Le vieux missionnaire a donné le 26 février, au Collège St-Boniface, une conférence des plus intéressantes sur la conversion d'une tribu de sorciers.

Le dimanche, 28, 78e anniversaire de naissance du R. P. Lacombe, le T. Rév. P. Vicaire des Oblats, le Rév. P. Drummond, S.J., les RR. Pères St-Germain, O.M.I., et Comeau, O.M.I., sont venus lui faire fête à l'archevêché. On a servi, à table, du "pemmikan" d'orignal, en souvenir du bon vieux temps des chasses de prairie. C'est le 13 juin 1850, que le Rév. Père a été ordonné prêtre au Collège de St-Hyacinthe, par Mgr Bourget.

A l'illustre missionnaire, à l'humble Oblat si populaire dans tout le Canada et aux Etats-Unis, nous souhaitons les années qui devront compléter le "siècle" de sa noble vie! ("Les Cloches de Saint-Boniface.")

AUX ASSISES DE STE SCHOLASTIQUE

Sainte-Scholastique, 14 mars.— Samedi après-midi, le jury a rendu un verdict de coupable d'homicide involontaire dans l'affaire de Robert Day, accusé d'avoir tué Benjamin Laliberté à Saint-André d'Argenteuil. La sentence sera prononcée à la fin de la semaine.

Le procès de Théophile Bélanger commencera demain.

LE CATARRHE

RUINE LA SANTE ET LA BEAUTE, FAIT MOURIR PREMATUREMENT LES FAIBLES, MENE INVARIABLEMENT A LA CONSOMPTION.

Des milliers sont guéris annuellement par Catarrhozone.

M. ARCHIBALD BASS, de New-Harbor, écrit :— "Le Catarrhozone s'est montré un remède remarquable dans mon cas. Je souffrais terriblement du catarrhe de la gorge j'avais le nez tellement bouché tous les matins que je pouvais à peine respirer. Le mucus tombait dans mon estomac dérangeait ma digestion et me tenait malade tout le temps. Le Catarrhozone m'a soulagé en peu de temps et m'a guéri parfaitement."

MME W.-F. BREACH, de Chapman, écrit :— "J'ai fait usage d'un grand nombre de remèdes contre le catarrhe, mais aucun ne m'a fait autant de bien que le Catarrhozone. Il m'a nettoyé le nez et la gorge et a arrêté le bruit dans mes oreilles. Le Catarrhozone est très agréable et facile à employer et bien des fois meilleur que n'importe quel autre remède contre la catarrhe."

M. LAWRENCE KENNEDY, de New-West Annan, dit :— "Pendant trois ans je me suis fait traiter par les médecins mais mon catarrhe empirait de plus en plus. Je n'eus de soulagement que lorsque je fis usage du Catarrhozone. Il n'a pas pris grand temps à me guérir si parfaitement que la maladie n'est jamais revenue".

M. JOSEPH DE ROCHE, un des citoyens les plus en vue et les plus respectés de Loggieville, N.-B., dit :— "Je me suis servi du Catarrhozone, pour le mal de gorge, le rhume de cerveau et le mal de tête. J'ai toujours été soulagé immédiatement. Il m'a guéri de l'écoulement du nez et m'a restauré l'odorat que le catarrhe m'avait fait perdre".

Le Catarrhozone est simple, commode et agréable. On garantit qu'il soulage immédiatement et qu'il guérit d'une façon permanente. La trousse complète consiste en un bel inhalateur en caoutchouc dur poli, et assez de liquide pour le recharger au moins deux mois. Prix $0.00, ou grandeur échantillon, 25c. En vente dans toutes les pharmadries, ou expédiée par la poste à n'importe quelle adresse, si le prix en est envoyé à N.-C. Polson & Cie., Kingston, Hartford, Conn E.-U.-A.

FEUILLETON DU "JOURNAL"

LE SERMENT DE RÉGINE

Par M. L.

16 SUITE

— Oui, bien, si je savais dans quel quartier chercher ?

— Dans les environs du Luxembourg.

— Je trouverai ! dit-il.

— Une fois là-bas, tu iras à toutes les portes, sans en passer une, jusqu'à ce que tu aies découvert M. Clayet qui est aveugle. Te souviendras-tu du nom ?

— Sûrement ! Et que faudra-t-il lui dire, à ce monsieur ?

— A lui, rien. C'est à sa fille, Mlle Madeleine, que tu remettras ce paquet. Ne le laisse pas tomber, c'est fragile et, si l'on te questionne, ne dis pas qui t'envoie.

—Bien, mademoiselle ! Je serai muet comme un poisson, ni plus ni moins.

—Tu viendras me rendre compte de la commission ; je te donnerai plus que tu n'aurais gagné à cirer tes chaussures. Attends que je mette l'adresse.

—Mais, Régine... voulut objecter Mme de Mériel.

—Ne parlez pas, bonne maman ! vous m'empêchez de réfléchir.

La grand'mère se tut et Régine traça d'une écriture informe l'adresse suivante :

"A Mlle Madeleine Clayet, pour elle et ses frères et sœurs."

—J'ai bien envie d'ajouter : Excepté le grand... dit-elle. Tant pis ! ils verront bien qu'il n'y a rien pour lui.

—Enfin, ma fille, que signifie ! dit Mme de Mériel quand le décrotteur eut disparu.

—Vous le voyez, bonne maman, j'envoie des étrennes à mes petits cousins. Ils sont pauvres, ils n'en recevront pas d'autres peut-être.

—Tu n'en fais qu'à ta tête, Régine. Si tu m'avais demandé un conseil, je ne t'aurais pas donné celui-là. C'est l'effet de ton bon cœur, mais il est peu convenable d'offrir des présents à une famille qui a offensé ton père.

Régine ne fit aucune réponse et passa deux heures à voltiger d'une fenêtre à l'autre afin de guetter le retour de son commissionnaire improvisé. Enfin, elle le vit paraître et s'élança à sa rencontre.

—Tu as trouvé ? dit-elle.

—Pas sans peine ! répondit le garçonnet. Dame ! à présent, j'irais les yeux fermés. Mlle Madeleine est une petite fille de votre taille qui a des cheveux blonds frisés. La dame m'a dit : "Tu te trompes, mon enfant, ce n'est pas pour nous."

—Si fait, bien ! que je réponds.

—C'est bien mon adresse, maman ! disait Mlle Madeleine, et les autres mioches répétaient : "Oui, oui, c'est bien l'adresse !"

—Mais, nous ne connaissons personne.

—Faut croire, pour lors, que quelqu'un vous connaît.

—Et qui t'envoie ?

—Là-dessus, j'ai détalé comme un lièvre et ils ont eu beau me rappeler: Va-t-en voir s'ils viennent, Jean !

—Tiens, dit Régine, lui mettant dix francs dans la main, voilà pour ta peine. Sauve-toi sans t'arrêter aux domestiques.

Et elle remonta en se disant :

"Madeleine a peut-être pensé à moi."

Elle ne se trompait pas : c'était bien son nom qui était venu tout d'abord à l'esprit de Madeleine, mais elle se garda bien de le prononcer ; ses parents auraient refusé les étrennes.

CHAPITRE X

—Monsieur Georges!

Le jeune homme n'arrêta point le mouvement de sa plume qui courait sur une bande de papier mince et demanda sans lever les yeux:

—Qu'y a-t-il?

—Il y a... il y a... je voudrais vous parler.

Georges posa sa plume et jeta un coup d'œil autour de lui.

—Nous sommes seuls, dis vite.

—Monsieur, vous m'avez fait promettre de ne rien vous cacher. Eh bien, je n'ai plus d'argent, je change aujourd'hui ma dernière pièce de vingt francs.

—Déjà, mon Dieu! Est-il possible?

Philomène étendit le doigt vers les bandes dont une pile s'élevait sur la table.

—Est-ce que vous aurez longtemps de ces choses-là?

—Malheureusement, non! Ce sont les adresses des derniers prospectus ; le libraire n'aura plus de travail à me fournir.

Et les livres à tenir chez le boulanger?

—C'est un gain dérisoire, tu le sais.

—Mettons avec ça la couture de madame et les sacs qu'on me donne à coudre. Quand nous veillerions les nuits entières, ce ne serait pas suffisant. Ce maudit Mont-de-Piété n'est pas une ressource, on prête si peu ; et puis, c'est un crève-cœur de voir tout s'en aller là-dedans. Je connais bien un autre moyen, mais...

—Mais, quoi?

—Dame! ce sera un sacrifice pour madame qui est fière comme je n'aurais pas cru. Pourtant, la chose est faite, il n'y a pas à y revenir... Voulez-vous lui en parler?

—Ma pauvre Philomène, dit Georges avec un triste sourire, je ne saurais parler de ce que je ne sais pas. Explique-toi clairement.

Et il appuya son front brûlant sur sa main.

Depuis trois mois, il avait étrangement souffert.

Ceux-là ne le comprendront point qui n'ont pas connu la misère. La misère! hideux fantôme dont l'apparition vous glace, qui s'avance lentement, sans vous laisser la possibilité de vous enfuir ; qui, un jour venant, vous saisit de sa main féroce et, tandis que vous vous débattez sous son étreinte, vous fait boire jusqu'à la lie la coupe de l'angoisse et des humiliations!

La misère est dure en province ; à Paris, elle est effroyable!

Dans le vieux Pont-de-l'Anse où ils étaient connus et estimés, les Clayet eussent rencontré mille sympathies, des mains amies se fussent tendues vers eux, on eût multiplié les démarches afin d'ouvrir une carrière à Georges.

A Paris, ils ne devaient espérer aucun crédit de la part des fournisseurs, aucun secours des voisins.

Georges ne trouvait pas d'emploi. Dieu sait cependant ses démarches multipliées, celles qu'Edouard avait faites de son côté, mais ces tentatives n'avaient abouti à aucun résultat sérieux. Il fallut se rabattre sur de menus travaux mal rétribués. Georges écrivait des adresses, rédigeait de pompeuses réclames pour un pharmacien, inventeur de pilules, et un parfumeur dont les eaux et les savons étaient doués de propriétés merveilleuses, donnait des leçons de comptabilité à un petit marchand récemment établi.

Mme Clayet avait obtenu du travail dans un magasin de lingerie et Philomène cousait des sacs pour le compte d'un négociant en grains.

Ces efforts réunis demeuraient insuffisants. Pourtant la nourriture devenait de plus en plus grossière, à l'exception de celle de M. Clayet. Sa cécité permettait cette supercherie. Lorsqu'il mangeait sa côtelette ou son œuf à la coque, il ne savait pas que sa femme et ses enfants déjeunaient de fromage et dinaient d'un plat de légumes maigrement apprêtés. C'était la consolation de Mme Clayet de voir que son cher Joseph ne connaissait pas la gravité de la situation. Sans doute, il éprouvait des appréhensions, car il adressait à ce sujet des interrogations pressantes ; la réponse le rassurait. La famille traversait, il est vrai, une phase pénible ; mais, grâce aux efforts de tous et au secours de la Providence, personne ne manquait du nécessaire.

Il apprit toutefois qu'il faudrait déménager au mois d'avril ; l'appartement du troisième étage était un peu cher, on chercherait ailleurs.

—Pour trouver un logement à meilleur marché, nous devrons monter bien haut, dit-il, et nos trois étages te fatiguent déjà, Clémeneine.

—Un de plus ne me fatiguera pas davantage, répondit-elle.

—Et j'ai en vue un appartement bien gentil, appuva Philomène. Celui-ci n'est pas si gracieux ! la concierge grogne eoujours quand on a le malheur de laisser tomber une goutte d'eau dans l'escalier.

Elle n'ajouta pas que l'appartement bien gentil dont elle avait parlé se composait de deux chambres étroites et d'un cabinet noir, et que les fenêtres ouvraient sur une cour de trois mètres carrés fermée par les hautes murailles d'une fabrique.

A quoi bon tourmenter son pauvre maître ? Il ne verrait pas, lui, les pavés humides entre lesquels poussait une mousse jaunâtre et les grosses colonnes de fumée qui sortaient, depuis le matin juaqu'au soir, des cheminées d'en face.

" Il y aura bien assez de madame et des enfants

Georges resta une minute silencieux, absorbé dans ses douloureuses pensées ; puis, voyant qu'elle se taisait toujours :

—Et ton moyen ? dit-il.

—Mon moyen, monsieur, serait de me laisser partir.

Elle prononça cette phrase la tête basse, en roulant d'une main agitée les cordons de son tablier.

—Partir ! répéta Georges.

—Oui, monsieur. J'ai trouvé une bonne place, des gens riches et convenables ; trente-cinq francs par mois, ce qui ferait plus de bien à la maison que les sacs ; puis, je mange beaucoup, vous savez. Une bouche de moins paraîtra.....Je sais que madame aura plus d'ouvrage, mais Edith et Madeleine aident joliment en ménage et, puisque petit Pierre ira à l'asile, madame se tirerait d'affaire tout de même. Avertissez-là, monsieur Georges.....Moi, voyez-vous ? je ne saurais que pleurer comme une imbécile.

Il l'avait laissée tout dire, s'étonnant, après tant d'humiliations subies, de sentir encore les révoltes de sa fierté native. Elle comprit qu'il souffrait et murmura humblement :

—Pardon, monsieur ! je suis bien hardie, sans doute, mais est-ce ma faute ? Vous êtes mon appui, je ne puis me confier qu'à vous.

—Tu as raison, dit-il en lui pressant la main. Merci de tes sacrifices. Ma mère saura tout aujourd'hui.

Il tint parole. Mme Clayet apprit ce que Philomène avait déjà fait pour ses maîtres, ce qu'elle voulait faire encore. Ses pleurs coulèrent plus d'une fois pendant ce récit.

—Que dirai-je à ton père ? murmurg-t-elle quand il fut achevé.

—Une partie de la vérité. Nous ne pouvons payer les gages de Philomène, tu l'as obligée à chercher une autre place, au moins temporairement.

(A Continuer)

PURE

LESSIVE PULVÉRISÉE DE GILLETT

LA MEILLEURE, LA PLUS PURE, LA PLUS FORTE.

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED

London, Eng. TORONTO, ONT. Chicago, Ill.

FINANCE et COMMERCE

MARCHE TRANQUILLE

Mais quelque peu nerveux, en sympathie avec Wall Street par suite de la décision

DANS LA CAUSE DE LA NORTHERN SECURITIES

Le Pacifique, le Power et le Coal sont fermes.— Le Richelieu et le Street sont soutenus

(Des Bureaux du "Journal").

Lundi 14 Mars.

Le marché local est resté tranquille aujourd'hui, bien qu'un peu nerveux en face de l'irrégularité de Wall Street, par suite de la décision de la Cour Suprême dans la cause de la Northern Securities.

Elle est enfin venue cette fameuse décision et elle était depuis si longtemps attendue qu'elle a quelque peu manqué son effet.

Néanmoins elle a réussi à réveiller le marché américain, dont l'attitude cependant n'a pas trouvé d'écho ici.

Le Pacifique s'est raffermi à 110 1-4; le Power s'est négocié ferme de 70 1-4 à 70; le Richelieu est soutenu à 79 3-4; le Coal est ferme à 54 1-2 et le Street se retrouve à 200.

La situation locale est bonne en somme et le marché monétaire est plus facile. Nous aurons avant un mois des fonds à 4 1-2 p.c. On prévoit un affaissement prochain du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre et l'argent est d'ailleurs excessivement facile aux Etats-Unis. La spéculation n'a pas l'air de s'en apercevoir.

La possibilité d'une acquisition, par la Compagnie Northern Securities du Canada, de toutes les propriétés et de tous les intérêts de la Northern Securities des Etats-Unis, a été le sujet de nombreux commentaires à la Bourse aujourd'hui et l'on a émis l'opinion que la société canadienne du nom de la Northern Securities n'était virtuellement qu'une doublure de la compagnie américaine.

Une déclaration sera faite bientôt à ce sujet.

Les cotes suivantes ont été spécialement câblées de Londres aujourd'hui à M. L. J. Forget et Cie :

Grand Tronc 1ère préf. 99 x.-d ; 2e 84 x.-d ; 3e 35 1-8 x d.

Pacifique Canadien : 113 3-8 x.-d.

Baie d'Hudson: 36.

BOURSE DE MONTREAL

Ventes de la matinée :

10—Mo Power 70 5-8.
25—Mo Power70.
875—Mo Power 70.
75—Mo St Ry 200.
50—Twin City 88 1-4.
75—N. Scotia 75.
10—N. Scotia 75 1-4.
3—Richelieu 80 1-2.
25—Richelieu 79 3-4.
5—Richelieu 80.
161—Bell Rights 2 1-2.
6—Bell Rights 2 5-8.
254—Bell Rights 2 1-2.
14—Bell Rights 2 1-2.
1—Bell Rights 2 1-2.
50—Detroit 62 1-8.
6—Scotia Pfd 116.
1000—Iron Bds 53.

Ventes de l'après-midi :

100—Can Pac 110 1-4.
25—Can Pac 110 1-4.
200—Mo Power 70.
46—Mo Power 70 1-4.
50—Mo Power 70.
75—Mo Power 70.
19—Bell Rights 2 1-4.
1—Bell Rights 2 5-8.
18—Bell Rights 2 1-2.
24—Bell Rights 2 3-8.
6—Bell [illegible] 2 1-4.
50—Bell Rights 2 1-2.
50—Coal Com 54 1-2.
25—N. Scotia 75.
10—N. Scotia 75 1-4.
25— B. T. Bank 181 1-4.
5—Richelieu 80.
5—Twin City 88 1-4.

L'argent à demande à montréal est facile à 5 p. c.

A Londres les taux ont été soutenus de 2 1-4 à 2 1-2 p. c.

A New-York, l'argent à demande a été soutenu de 1 3-4 à 2 p. c.

Le change sterling est soutenu à la hausse à 486.80 et 486.85 à demande.

New-York, 14.—La décision depuis si longtemps attendue dans la cause de la Northern Securities a eu pour résultat de rendre le marché fiévreux et indécis aujourd'hui. Les cours ont été actifs et irréguliers et le volume des opérations a été de beaucoup plus considérable que d'habitude.

L'action du marché n'a pas cependant résolu le problème de savoir si la décision de la cour avait été suffisamment escomptée déjà ou si elle avait encore une influence à exercer sur les opérations du marché. Il semblerait qu'il n'y avait que bien peu de remptes spéculatifs ouverts, exposés au danger de la décision, au-delà de ce qui s'est fait au jour le jour depuis des semaines.

Les vendeurs à découvert ont racheté avant-midi, sur la conviction que la décision serait de nouveau retardée. Or l'annonce définitive de telle décision a causé une reculade générale et violente, mais les cours se sont subséquemment relevés au plus haut niveau de la journée. Le support accordé à la Northern Securitées sur le "Curb" même a aidé le ralliement. Peu à peu le marché se remit à la baisse et devint tranquille. On est convaincu que les intéressés ont pris leurs mesures longtemps avant que la décision fût rendue. La cloture s'est faite stagnante.

MM. L. J. Forget et Cie, courtiers, 1713 rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant :

VALEURS	14 Mars, 12.30 a. m. Demande	14 Mars, 12.30 a. m. Offre	14 Mars 3.00 p.m Demande	14 Mars 3.00 p.m Offre
Pacifique Canadien	110¾	110¾	110¾	110¾
Duluth Com				
do pfd				
S. Rys. Montréal	205	300	205	190½
do do nouveau	200	197½	200	197
do Toronto	98½	97½	95½	97½
Twin City Transit	88½	87½	88½	88
Detroit Electric	62½	62½	65	62½
Ry Toledo	24	18	24	18
do Halifax	90	88	90	
do St-Jean	120	100	120	100
Trans Elec. Winnipeg	200	185½	200	180
Hamilton do				
West India				
Cie Elec. & Ont	81	79½	80	79½
Mont. Heat Lt. Power	71	70	70½	70
Nova Scotia Steel Co.	76½	74½	80	74½
Do do pref				
Com. Iron Steel	7½	8	8½	8
do do pref	25	24½	28	25
Dominion Coal Com	84½	84	84½	84½
co pref				
Intcr. Coal Com	100		100	
do do pref				
Cable Commercial	89	88½	100	89
Télégrap Mont'l	158	156½	160	156
Téléphone Bell	158	134½	158	182
Marconi				
Ogilvie Flm pref xd			120	116
Ogilvie Coun	175	160	175	150
Lake Woods				
B. C. Pckr's Ass'n. A				
do pfd				
Trinidad Elec. Ry				
Mont. Steel Works.				
Do do pref				
Laurentide Pulp				
Windsor Hotel				
North West Land pfd				
Com				
Loan and Mortgage				
Lake Superior com'd				
M. S. P. & S. M				
Do do pref				
COTONS				
Montréal	110	107	110	107
Dominion	40	34½	40	34½
Can. Coul				44
Marchands				
Montmorency				
MINES				
War Eagle				
Republic				
Payne				
Virtue				
North Star				
Switch Com				
do pfd				
BANQUES				
Banque Montréal xd	216		250	247
do Ontario xd				
do B.N.A				
do Moisons	207½	202½	207½	201
do de Toronto				
do des Marchands		152		152
do Royale				
do Nouvelle E				
do Etranger d'est				
do de Québec	120			117½
do Nationale				
do Union	135		135	
do du Commerce				
Do Dominion				
Do Standard				
Do Impériale				
do Hochelaga		213		
do Ottawa	211		211	
DEBENTURES				
Land Grant				
Dom. Cable Com.				
Do do pref.				
Peoples H. & L				
Halifax Elec. Ry				
Bell Telephone				
Can. Col. Cotton	95		98	
Dominion Coal				
Laurentide				
Winnipeg Electric				
Dom. Iron and Steel	65	58½	55	62½
Mt. Steel Rail	105	105	105	107
Ogilvie Milling	112		112	
N. S. Steel and Coal		103		100

New-York, 14. — Le titre de la Northern Securities sur le " curb " a clôturé de 86 à 85 1-2.

Londres, 14. — Le numéraire a été abondant aujourd'hui et la demande légère. La Bourse a été tranquille, mais ferme en général, en sympathie avec le recouvrement des Consolidés, par suite de la grande facilité de l'argent et de l'expectative d'une réduction du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre. Les Consolidés ont été actifs à la hausse. Les valeurs américaines ont ouvert calmes, se raffermirent puis devinrent inactives, en attendant la décision de la Cour Suprême dans la cause de la Northern Securities. Elles clôturèrent fermes. Le Grand Tronc a été mieux supporté. Les valeurs étrangères ont été fermes, excepté les valeurs japonaises, lesquelles ont été incertaines, en rapport avec les nouvelles rumeurs d'emprunt de guerre.

Paris, 14. — Le Trois pour cent de rentes françaises est coté à 95 frs. 97 1-2 centimes à terme. Le change sterling fait 25 frs 14 1-2 c. sur lettres de change.

Chicago, 14. — Le blé a monté de 1-4 à 3-8c, aujourd'hui sur une grande demande.

BOURSE DE LONDRES

Londres, 14.— Consolidés au comptant, 86 3-8 ; idem, à terme, 86 7-16; Anaconda, 3 3-8 ; Atchison, 66 1-2; do pfd., 91 1-2 ; B. & O., 76 1-8 ; C. P., 113 1-2 ; C. & O. 29 3-4 ; Chicago, Greatwsetern, 15 ; Chicago, Mil. and St. Paul, 142 ; De Beers, 19 1-4 ; Denver & Rio Grande, 18 7-8 ; do. pfd., 68 ; Erié, 23 1-2 ; do. 1si., pfd., 63 1-2 ; do. 2nd pfd., 39 ; Ills, Central, 130 ; L. & N. 104 3-4 ; Mo. Kans. & Texas, 17 ; N. Y. C., 016 1-4 ; N. & W. 55 5-8 ; do. pfd., 88 ; Ont. & Western, 20 ; Penna., 57 5-8 ; Rand Mines 9 ; Reading, 20 1-2 ; Reading, 1st pfd. 39 ; Reading, 2nd. pfd., 28 1-2 ; Southern Ry., 19 7-8 ; do. pfd., 83 1-2 ; Southern Pacific, 43 3-8 ; U. P. 74 1-8 ; U. P., pfd., 90 ; U. S. Steel, 11 1-8 ; U. S. Steel, pfd., 57 1-2, Wabash, 18 1-2 ; do. pfd., 34 1-2.

Le tableau suivant donne les quantités de grains en magasin à Montréal aux époque suivantes:

	1904 12 mars.	1904 5 mars	1903 13 mars
Blé, ...	45,712	45,990	39,258
Blé-d'inde .	146,710	147,868	40,051
Pois	23,226	23,062	30,941
Avoine . . .	109,092	38,147	136,834
Orge . . .	40,085	44,932	18,890
Seigle . . .	371		2,759
Sarrasin . .	18,269	13,440	3,795
Farine . .	13,579	13,790	43,032
Son . . .	327	367	448

BOURSE DE NEW-YORK

M. C. D. Monk, gérant de J. S. Bache et Cie, de New-York, nous fournit le rapport suivant :

VALEURS	14 MARS. Ouvert.	Plus Haut.	Plus Bas	Cloture
Amalgamat copper	45	45	44¾	45
American Loco Com	21¾	21¾	21¾	21¾
do do pref				
Amer. Sugar Ref Co.	124½	124½	123½	123½
do. do pref				
Am. Smltg and Ref.	46	47	46	46
Am Car Foundry	.....	19	19	19
Anaconda Min. Co.	.....	.....	.....	.....
A. Top. and St. Fe.	64½	65	64¼	64¾
Do do pref	88½	88	88¼	88¼
Baltimore and Ohio.	73½	74½	73	73¾
Do do pref	.....	.....	.....	.....
Brooklyn Rapid T.	39½	40½	39¼	40
Chic. and Alton Com	38	39½	38	39
Canadian Pacific	110	111	110	110¾
Canada Southern	.....	.....	.....	.....
Ches. and Ohio	.....	28½	28½	28¾
Chic. and Great West	.....	.....	.....	.....
Chic. and N. W.	.....	.....	.....	.....
Ch Mil and St-P	186½	189½	185	188½
Colorado Southern	17½	17½	17½	17½
Do 1 pfd	.....	.....	.....	.....
Do 14 pfd	.....	.....	.....	.....
Consol'd Gas. N. Y.	188½	191½	188½	190
Col. Fuel and Iron	.....	26	25½	26
Corn Products	.....	13½	13½	13¾
Do do pref	.....	.....	.....	.....
Cleveland C. C. St-L.	.....	.....	.....	.....
Detroit United Ry.	.....	.....	.....	.....
Dele. Lack and W.	.....	251	251	251
Delaware and Hud.	160	161	160	161
Denver R. G. Com.	16	16	15	18
Do. pref.	65½	66	65½	65½
Duluth S. S. and Atl	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
General Electric	.....	.....	.....	.....
Hocking Valley	.....	.....	.....	180
Jersey Central	.....	.....	.....	.....
Illinois Central	.....	.....	.....	.....
Iowa Cen Com	.....	.....	.....	.....
Do. do. pref.	.....	.....	.....	.....
Kansas and Tex. com	16½	16¾	16½	16¾
Do. do. pref.	.....	.....	.....	.....
Louisville and Nash.	.....	102½	102½	102¾
Manhattan Elev'd	140	141	139½	140
Missouri Pacific	87¾	88	87	87½
Minn. S.P. and S.M.	.....	60	59	59
Do. do. pref.	147½	147½	147½	.....
Mexican Central	.....	.....	.....	.....
Metropolitan Trac.	106	107	105½	107½
N. Y. C. and Hud.	113¾	113¾	113½	114½
Erie Railroad	22¾	23½	22¾	22¾
Do. do. 1 pref.	61¾	62¾	62¼	62
Do. do 11 pref.	37¾	37¾	37¼	37¾
N. Y. Ont. and West.	14½	15¼	14¾	14¾
Northern Securities	.....	.....	.....	.....
Norfolk and West.	54	54	53½	54½
Omaha	.....	.....	.....	.....
Pacific Mail	.....	25	24	25
Penn. R.R.	112	113¼	111¾	112¾
Pres'd Steel com.	27	28	27	28
Do. do. pref. xd.	.....	.....	.....	.....
Peoples' Gas	93¾	94½	93¾	94½
Phil. and Reading.	39½	40¾	39½	39¾
Do. 1 pref.	.....	.....	.....	.....
Do. 11 pref.	.....	.....	.....	.....
Pullman	.....	.....	.....	.....
Rock Island cert.	19½	20½	19½	19¾
Southern Ry. com	.....	19½	19¼	19¾
Do. do. pref.	81½	81½	81½	81½
South'n Pacific	42	43¾	42	42¾
T. Coal and Iron	.....	86	86	86
Texas Pacific	.....	22½	22½	22¾
Twin City	.....	.....	.....	.....
U. S Leather com	6½	.....	.....	8½
Do do pref.	77	77	77	77
U. S. Steel com	10½	10¾	10½	10½
Do do pref.	55½	56¼	55½	55½
U. S. Rubber com	.....	12½	12	12
Do do pref	.....	13½	13½	13½
Union Pacific com	72	72½	71½	72½
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
Wabash	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	33	33½	32½	32
Western Un. on Tel	.....	83½	82½	83
Wis. Cen. com	.....	.....	.....	.....
Do do pref.	.....	.....	.....	.....
American Ice Co.	.....	.....	.....	.....

LA CLOTURE A CHICAGO

Chicago, 14.— Les cours ont clôturés comme suit:

Blé Mai, 96 7-8 ; juillet, 91 5-8 à 3-4, vieux, 93 1-2 ; sept., 86 1-4, vieux 87 1-2.

Mais, mars, 51 5-8 ; mai, 53 7-8 ; juillet, 51 3-4 à 7-8 ; sept., 50 7-8.

Avoine, mai, 41 1-8 ; juillet, 39 1-8 à 1-4 ; sept., 33 5-8.

Lard, mai, 14.02 1-2 ; juillet, 14.27 1-2.

Saindoux, mai, 7.25 ; juillet, 7.42 1-2.

Côtes, mai, 7.27 1-2 ; juillet, 7.37 1-2.

MARCHE DE CHICAGO

14 mars 1901.

	Ouverture	Plus haut	Plus bas.	Clôture.
BLE MAI :	95 1-2	97 1-4	95	96 3-4
BLE JUILLET :	91 3-8	92 1-8	90 7-8	91 5-8 3-4
MAIS, MAI :	54 1-8	54 3-4	53 5-8	53 7-8b
MAIS, JUILLET :	51 5-8	52 1-4 3-8	51 1-2	51 3-4 7-8
AVOINE, MAI :	41 3-8	41 5-8 3-4	41	41 1-8
AVOINE, JUILLET :	39 3-8	39 1-2	39	39 1-8 1-4
LARD, MAI :	1410	1427	1400	1402
LARD, JUILLET :	.....	.....	.....	.....
SAINDOUX, MAI :	732	737	735	735b
SAINDOUX, JUILLET :	.....	.....	.....	.....
COTES, MAI :	732	740	725	727
COTES, JUILLET :	.....	.....	.....	.....

COTON

New-York, 14. — Les cotons futurs ont ouvert fermes:

Mars, 16.25; avril, 16.31; mai, 16.-55; juin, 16.58; juillet, 16.58, août, 15.98; sept., 13-97; oct., 12.93; nov., 12.76; déc., 12.67.

Ils ont clôturé soutenus:

Mars, 16.05; avril, 16.11; mai, 16.-35; juin, 16.34; juillet, 16.37, août, 15.78; sept., 13.85; oct., 12.85; nov., 12.58; déc., 12.54.

Le coton sur place a clôturé comme en baisse de 30 points à 16.35 et 16.60.

SUCRE

New-York, 14.—Toutes les qualités de sucre raffiné ont été haussées de 5 c., par 100 livres aujourd'hui.

A MONTREAL

Les raffineurs de Montréal ont avancé de 5c., par 100 livres les prix de leurs sucres raffinés, par tout le Canada aujourd'hui, en réponse à la hausse sur les marchés américains.

New-York, 14.— Sucre raffiné ferme : No. 6, 4.25; No. 7, 4.20; No. 8, 4.15; No. 9, 5.10; No. 10, 4.05; No. 11, 4.00, No 12, 3.75; No, 13, 3.90; No. 14, 3.85. Confiseurs "a" 4.50 ; moulu "a" 5.00, en pains et tordu, 5.35; en poudre, 4.75; Granulé 4.85; cubes 4.90.

Londres 14.— Sucre de betterave, mars, 8s 3 3-4 d.

MARCHE AUX BESTIAUX

Environ 700 têtes de bêtes à cornes 100 veaux, 20 moutons et 5 agneaux du printemps oont été mis en vente hier aux abattoirs de l'Est. Le marché fut actif avec des prix plutôt plus bas que la semaine dernière. Il y avait quelques bêtes à cornes de choix qui ont été vendues à 5, et le la livre; d'assez bons animal de 3 3-4c jusqu'à 4 1-2c ; et les viandes communes de 2 1-2c à 3 1-2c la livre. Un très beau veau a été vendu pour $11 et les autres de $2 à $6 chacun. Le mouton était coté à $5 ou à 3 1-2c la livre. Les agneaux du printemps, plutôt petits, ont été vendus de $5 à 24.50 chacun. Le prix des cochons gras est en baisse et de grande quantité ont été vendus de 5 1-4 à 5 1-2c la livre.



Les Jeunes Mères

et spécialement celles qui sont pâles et faibles par la venue d'un bébé, ont besoin des effets stimulants de ce grand tonique.

"VIN SAINT-LEHON"

Il tonifie la digestion — rend abondante l'alimentation du bébé — chasse la dépression et la langueur — adoucit et calme les nerfs surexcités — aiguise l'appétit et amène un profond sommeil réparateur. Bien différent de nombreux autres vins, le "VIN SAINT-LEHON" convient parfaitement aux femmes — et ne dérange pas la digestion. Il est connu dans toute l'Europe, et est prescrit par tous les médecins de tous les pays comme étant un tonique idéal.

En vente dans les Pharmacies, Epiceries et Hôtels

F. X. ST-CHARLES & CIE, Epiciers en Gros et Importateurs de Vins et Liqueurs

Seuls Agents pour le Canada. **257 St-Laurent, Montreal.**

Nos Théâtres

AU FRANCAIS

Après Hermann le prestidigitateur le plus étonnant que l'on connaisse il fallait au "Français" une pièce dont l'intérêt et le charme put donner aux représentations un peu et même beaucoup de l'attrait qu'avaient celles de la semaine dernière. C'est ce que les directeurs du Français ont compris, en donnant cette semaine le mélodrame militaire "Across the Pacific", avec Harry Clay Blanry dans le rôle de Willie Live, le correspondant de la guerre.

M. Blaney est un artiste consommé surpassant de beaucoup le commun des acteurs ce qui lui vaut beaucoup d'admirateurs qui se pressent en foule pour l'applaudir.

"Across the Pacific" est bien fait pour son talent car cette pièce d'un caractère franc et dégagé est remplie de situations terrifiantes excitant graduellement l'intérêt jusqu'au plus haut point.

Le fond de cette pièce repose sur des incidents historiques parfaitement authentiques.

Il y aura des matinées mercredi, jeudi et samedi.

THEATRE DES NOUVEAUTES

Ceux qui ont entendu prononcer le "Chanson des Gueux", de "La Glu" et des "Blasphèmes" ont dû se trouver fort agréablement impressionnés hier soir à la première représentation du "Flibustier". On ne reconnaît plus Richepin dans ce drame innocent presque idyllique, où s'agitent de braves gens, des âmes vraiment religieuses et entièrement soumises à la loi du devoir.

M. Fertinel qui nous a habitué à l'applaudir comme excellent acteur comique, a modifié avec grand succès son genre et il nous a émus hier sous les traits de ce vieux marin Legoez qui attend son fils Pierre parti depuis si longtemps.

M. Perny a cherché à incarner le rôle de Jacquemin, en le rendant tour à tour simple énergique et amoureux, ce qui n'est pas facile. S'est-il bien aquitté de sa tâche ? Les marques d'approbation qu'il a reçues du public ne font aucun doute à ce sujet.

M. Dhavrol est un fier gars, sous les traits de Pierre qui revient un peu trop tard pour faire le bonheur du vieux marin et de sa jeune fiancée.

Félicitons Melle Varennes d'avoir accepté, par devoir professionnel, un rôle qui efface trop son élégance, sa distinction et son talent. Constatons qu'une bonne artiste sait toujours tirer parti de tous les rôles, même ceux qui ne sont pas complètement dans ses cordes.

Melle Rivière a dû faire de véritables efforts pour traduire aussi bien les pensées, l'émotion, l'amour de Janik. Son travail n'a pas été perdu, car elle fait un triomphe de ce rôle fort intéressant mais qui renferme des difficultés réelles.

Grâce à l'ensemble supérieur de la troupe et à l'habile direction artistique de M. Heurion, "Le Flibustier" a été représenté avec honneur pour les Nouveautés.

Le petit drame en deux actes " Au Téléphone " a eu un succès d'émotions parmi les spectateurs. Melle Varennes au premier acte et M. Laurel au second ont supporté tout le fardeau de la pièce.

Nous aurons cette semaine une série de spectacles avec le "Flibustier" et "Au Téléphone."

AU NATIONAL FRANCAIS

"La voleuse d'enfants" a été représenté hier, au Théâtre National, et continuera de l'être, toute la semaine. Ce drame est de l'aveu de tous ceux qui l'ont entendue, l'un des plus émouvants qui aient été joués à Montréal.

Les aventures de la malheureuse Sarah Waters font passer le spectateur par toutes les phases de l'émotion depuis la tristesse des premières scènes où la pauvre mère est jetée dans les cachots, jusqu'à la joie du dénouement où l'on voit son énergie indomptable récompensée par la découverte de cette enfant qui lui a coûté tant de larmes, tant de souffrances et tant d'humiliations.

Sarah Waters a une fille, une toute petite fille qu'elle adore. Pour le bonheur de cette enfant, elle serait prête à tous les sacrifices. Dans l'espoir de réaliser une somme d'argent qui assurera à sa fille une existence heureuse, elle ne craint pas de s'associer avec le misérable Atkins pour une entreprise louche. Il arrive que par suite de circonstances dramatiques, elle a été obligée de livrer son enfant à un gentleman qui en a besoin pour certaines combinaisons financières. Il arrive aussi que le lâche Atkins est pris en flagrant délit de vol d'enfants. Elle est arrêtée comme complice et condamnée à quinze années de bagne. C'est à l'expiration de cette longue sentence que commence réellement la pièce. Sarah a expié un crime qu'elle n'a pas commis. Elle revient vieillie, mourant de faim, mais gardant au fond de son pauvre cœur meurtri l'amour de sa fille et ne vivant que pour la retrouver. Et alors commence une longue série d'aventures qui tiennent l'auditoire en haleine jusqu'au moment où Sarah retrouve son enfant chérie.

Madame Emilie Lindey, joue ce rôle de Sarah Waters, avec une émotion, une force qui subjugue l'auditoire, le tient attaché aux lèvres de l'artiste, buvant ses paroles, éprouvant la sensation de se trouver en présence d'une douleur vraie, d'une infortune réelle.

Mlle Jane Bertin est absolument sympathique dans le double rôle de Sarah et de Lady Hélène Traveton.

Nous devons aussi une mention toute spéciale à MM. J. P. Filion, un Winkfield fièrement campé ; Guiraud, un Oliver Sydney élégant et charmeur ; Harmant, un Jacobson comme a dû le rêver l'auteur ; Palmiéri, terrible sous la défroque du lâche Atkins ; Godeau, impayable ; Soulier, Leurs, Villeraie, Chapdelaine, Saint George, Tremblay, Mlle Verteuil, etc.

La mise en scène est parfaite. C'est encore un grand succès à mettre à l'actif du Théâtre National. Où s'arrêtera-t-il !

Les vues animées de Fenton, plus intéressantes que jamais, ont fort amusé l'auditoire pendant tout un entr'acte.

AU ROYAL

La cinquième représentation annuelle de "Cracker Jacks" à commencé hier après-midi au Théâtre Royal. La troupe qui est chargée de l'interprétation de cette pièce, est excellente et se compose de trente-cinq membres. Les costumes, cette fois-ci sont de toute beauté.

La représentation commence par "Dr Munyon ontdone", qui a été joué toute la saison dernière. Cette pièce à pour pendant "My Georgia Rose" un burlesque épatant. Ajoutez à cela des décors merveilleux des scènes magnifiques, et des effets lumineux d'une splendeur éblouissante et vous avez une légère idée de ce que l'on voit cette semaine au Royal.

Mlle Ruby Léoni, une acquisition, se distingue dans le burlesque et M. Bob Van Osten, tient le haut du pavé dans la comédie "Cracher Jacks."

A LA SALLE WINDSOR

C'est demain soir, au Windsor Hall, que Mme Lillian Nordica, connue aujourd'hui comme la plus grande cantatrice de l'Amérique, doit se faire entendre dans son répertoire.

Mme Nordica chantera en français, en anglais, en italien et en allemand.

Il n'est assurément pas téméraire de supposer que la grande salle du Windsor sera, demain soir, littéralement prise d'assaut par la foule des personnes anxieuses de revenir applaudir la grande artiste.



MADAME NORDICA,
la plus grande des cantatrices.

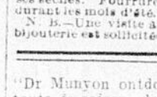
La vente des sièges a été très considérable ; cependant il en reste encore quelques-uns, très bons, à $1.00, $1.50 et $2.50.

A propos de la carrière artistique de Mme Nordica, il convient de signaler ses promenades nombreuses à travers l'Angleterre et les Etats-Unis au cours desquelles elle a remporté d'incessants triomphes dans les principaux rôles d'opéras allemands, français ou italiens.

Ses débuts ont été faits au " Metropolitan Opera House " de New-York. Sa réputation s'étend de l'Atlantique au Pacifique et dans la plupart des pays d'Europe.

FINANCES

J.S. BACHE & CIE
BANQUIERS ET COURTIERS,
16 Rue Saint-Sacrement, - - Montreal.
C. D. MONK, Gerant,
Bureau Principal, 66 Exchange Pl., N. Y.
Membres de la Bourse du Coton et du Café de New-York, de la Chambre de Commerce de Chicago, des Bourses de Chicago et de Philadelphie.
Rapport et cotes de la Bourse quotidienne du coton et des grains envoyés gratuitement sur demande.
FIL TELEGRAPHIQUE PRIVE et DIRECT
107-n

ARONSON & RUTENBERG

Prêteurs sur gages et Bijoutiers
601 RUE CRAIG.
Argent à prêter sur Diamants, Montres, Bijouteries, Vêtements, Fourrures, Marchandises sèches. Fourrures mises en entrepôts durant les mois d'été.
N. B.—Une visite à notre département de bijouterie est sollicitée. 31—m-j-s-n

CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN
Exposition Universelle, St-Louis, Mo.
Du 30 Avril au 1er Décembre 1904
Des billets de seconde classe dans un sens seront en vente du 1er mars au 30 avril 1904, de
$48.90 — Montréal à Vancouver, Victoria, Seattle, Tacoma, Wash et Portland, Ore'
$46.40 — Montreal à Spokane, Wash. Nelson, Rossland, Midway, C. A.
$45.90 — Montréal à Missoula, Mont, sait Lake, Utah, Helena, Butte et Anaconda.
Taux proportionnellement bas à d'autres points.
Bureau des billets et du télégraphe en ville, 129 rue St-Jacques, voisin du Bureau de Poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Exposition Universelle de Saint-Louis
30 AVRIL, 1 DECEMBRE 1904.
Taux Réduits
Jusqu'au 30 avril 1904.

DE MONTREAL A	
Victoria, Vancouver, Seattle, Portland, Tacoma	$48.90
Spokane, Rossland, Nelson, Trail, Robson	$46.40
Anaconda, Butte, Helena, Salt Lake	$45.90
Colorado Springs, Denver, Pueblo	$45.50
San Francisco, Los Angeles	$49.00

Taux bas pour d'autres points.
Bureau des Billets de la ville, 137 rue St Jacques, Téléphone Main 460 et 461 ou à la Gare Bonaventure.

LE GRAND NORD DU CANADA — GREAT NORTHERN RAILWAY of CANADA
Gare, coin des rues Moreau et Ste-Catherine. Téléphone, Est 2460.
Départ des trains comme suit :
8.45 a.m., les jours de semaine. Dû à L'Assomption, 9.44 a.m., l'Epiphanie, 9.50 a.m., Joliette, 10.30 a.m., Grand'Mère, 12.45 p.m., Shawinigan Falls, 12.55 p.m., Québec, 7.40 p.m.
5.15 p.m., les jours de semaine. Pour l'Epiphanie, L'Assomption, Joliette, Ste-Julienne, New-Glasgow etc.
Les trains arrivent à Montréal, 9.35 a.m. et 6.05 p.m., les jours de semaine.

MONTREAL PARK & ISLAND RAILWAY CO. — LACHINE. — Du Bureau de Poste, service de 20 min., 5.40 a.m. à minuit. De Lachine, service de 20 min., 5.50 a.m. à 11.00 p.m.
SAULT AU RECOLLET. — De Chenneville et Craig. — Service de 40 min., 6.40 a.m. à 9.00 ; service de 90 min., 9.00 a.m. à 4.30 ; service de 30 min., 4.30 p.m. à 7.30 ; service de 90 min., 7.30 p.m. à 12.00. Du Sault au Recollet. — 6.00 a.m. à 9.45 ; 9.45 a.m. à 5.15 ; 5.15 p.m. à 8.15 ; 8.15 p.m. à 11.15.
CARTIERVILLE & ST-LAURENT. — Du Square Victoria, service de 1 heure, 7 a.m. à 9 p.m. ; dernier char, 11.25 p.m. Premier char, 6.15 a.m., de l'Avenue Mont-Royal. De Cartierville, service de 1 heure, 7 a.m. à 10 p.m. Dernier char, 11 p.m., 1er char, 6.15 a.m.
MONTAGNE. — De Westmount, coin Victoria et Sherbrooke, service de 30 min. 6 a.m. à 11.45 p.m. Les chars partant 15 min. après l'heure se raccordent avec Cartierville.

La Compagnie du Musée Eden
Loue et vend les fameux appareils Edison, à vues animées et fondantes, "Kinétoscope" pour soirées et assemblées de toutes sortes. S'adresser à 206 rue St-Laurent, Montréal.
109-n

HUILES
Huiles lubrifiantes de haute classe. Graisses et tous les produits du pétrole, Peintures élastiques, etc., etc.
The National Oil Company
OF CANADA
533 rue Saint-Paul.
Phone, Main 864. 86-j-no

A la Maison ou en Voyage
AYEZ TOUJOURS SOUS LA MAIN LE
STANTON'S PAIN RELIEF
C'est un remède qui ne manque jamais son effet, pour usage interne et Externe. Prompt, efficace et sûr, dans son action contre les
Rhumatismes, Crampes, Coliques, Névralgie, Diarrhée, Mal de Dents, Entorses, Contusions, Engelures, etc.
Quand vous achetez un "SOULAGE-DOULEUR," ne manquez pas de demander le "STANTON," et voyez à ce que l'on ne vous trompe pas.
En vente partout. 25c. la bouteille.
Pilules de Noix Longue de McGale, Pour l'usage des Familles.
En vente partout. 25c. la bouteille, ou expédié franco par la malle sur réception du prix.
Seuls propriétaires : THE WYNGATE CHEMICAL Co. Limited, Montréal, Canada.

ETIQUETTE UNION 5 TYPO

Le Journal

MONTREAL, 15 MARS, 1904.

DU "BLUFF"

Le Gaz à Montréal et à Sorel

NE voilà-t-il pas que la ville de Sorel, est en train d'illustrer une partie de notre article de la semaine dernière ?

Nous disions que la municipalisation du service du gaz n'était pas une chose si facile et qu'une compagnie pouvait administrer cette entreprise mieux qu'un conseil de ville.

Sorel, qui faisait son gaz, et qui éclairait les Sorelois à $2.50 le mille pieds, a, cependant trouvé que la chose ne payait pas, et elle vient de se livrer, corps et âme, à une compagnie privée:

Elle a fait une affaire d'or !

A ce propos, nous aimerions bien savoir sur quelle évaluation s'appuient nos échevins, pour demander l'autorisation d'emprunter deux millions, pour acheter la Compagnie du Gaz, au cas...

Ne vaudrait-il pas mieux commencer par faire l'évaluation, de concert avec la compagnie, de tout le "stock" de la Compagnie du Gaz ?

Supposant que la valeur de ce "stock" serait portée à 4, 5, 6 ou 8 millions, à quoi servirait cette autorisation d'emprunter deux millions ?

Est-ce qu'il n'y a pas un jeu de "bluff", dans ce procédé? On veut faire croire que l'on va acheter, et tout porte à croire que l'on n'en a aucune envie; on veut simplement forcer la compagnie, à réduire ses taux. A preuve, d'ailleurs, cette lettre de M. Greenshields, adressée au Maire, pour qu'il la soumette aux échevins, et qui paraissait dans le "Herald", deux jours avant la séance du Conseil.

Pas un journal français n'a eu connaissance de cette lettre; comment a-t-elle pu parvenir au "Herald" avant d'être transmise au Conseil ?

Mystère !

Mais, peu importe ; voyez le "bluff" : une compagnie, mi-américaine, mi-canadienne, qui n'est pas formée, qui n'est pas enregistrée, qui n'a jamais fait un sou d'affaires ni ici ni ailleurs, a le toupet d'offrir de fournir du gaz aux citoyens de Montréal, pour 80 cents le mille pieds,—à certaines conditions, naturellement. La première, Montréal devra acheter la Compagnie du Gaz ; et ce sont ces Messieurs,— Quelle modestie !—qui seront les arbitres et qui devront évaluer le "stock" de la Compagnie !

On n'est pas plus américain !...

Deuxièmement, la future Compagnie Canado-américaine paiera à la Ville quatre pour cent sur ce prix d'achat et sur le coût des tuyaux qu'elle devra poser, pour elle-même, la Compagnie ; mais elle ne parle pas des réparations, qui seront entièrement à la charge de la Ville et sur lesquelles cette future Compagnie ne pavera aucun intérêt.

Nous n'en dirons pas plus pour aujourd'hui; seulement, voici un tout petit point qu'il est bon de ne pas perdre de vue: si la ville achète la Compagnie du Gaz, et qu'elle veuille faire exploiter cette entreprise par une compagnie, il lui faudra demander des soumissions en bonne et due forme, et elle ne pourra pas traiter comme cela, de la main à la main, avec la future Compagnie Canado-Américaine de M. Greenshields.

C'est bien malheureux pour ces Messieurs; mais c'est ainsi: DURA LEX, SED LEX ; et M. Greenshields, qui est excellent avocat, connait bien cette disposition de la charte de la Cité de Montréal, mais, de concert avec d'autres, il fait du "bluff."

AMENITES

Entre Amis Politiques

IL y a quelques jours, devant la Commission de Colonisation, qui siégeait à Montréal, le député de Labelle, prenant à partie l'honorable M. Préfontaine, au sujet de ses dix-neuf lots du Nord, l'accusait, en termes on ne peut plus sévères d'être, par son esprit d'accaparement, l'ennemi des colons et un obstacle au progrès de la colonisation ; hier, c'était le tour de l'honorable M. Brodeur, un autre ministre du cabinet Laurier.

"Le nouveau ministre du Revenu, dit le député de Labelle, a parlé, "l'autre jour, à Toronto, de la fidélité des Canadiens-français à la "Grande-Bretagne.

"M. Brodeur est un homme de "sens. Il a beaucoup de probité et "de droiture. C'est un laborieux et "un persévérant. M. Tarte a dit de "lui, maintes fois et avec raison, "qu'il est "un sobre et un travailleur." MAIS IL MANQUE D'IMAGINATION ET D'ENVERGURE ; ET, PAR SUITE, IL NE SAURAIT PENETRER L'HISTOIRE NI MEME FAIRE PREUVE D'UN SENS POLITIQUE TRES ETENDU."

"S'il n'a pas su, continue-t-il, dégager les enseignements que notre "histoire comporte et faire l'analyse "de nos sentiments réels à l'endroit "de l'Angleterre, C'EST QU'IL NE "POSSEDE NI LES FACULTES "NI LES ETUDES QUI PERMET-"TENT CE GENRE DE TRAVAIL. "LE MEILLEUR DES MINISTRES, "COMME LA PLUS JOLIE FILLE, "NE PEUT DONNER QUE CE "QU'IL A. — A MOINS QU'IL NE "FASSE DES LARGESSES AUX "DEPENS D'AUTRUI ; OR M. "BRODEUR N'APPARTIENT PAS "A CETTE VILAINE ESPECE DE "MINISTRE."

Cette dernière phrase a dû rendre l'honorable ministre de la Marine rêveur.

Revenons au sujet.

"M. Brodeur, continue-t-il encore, "a dit beaucoup de choses vraies et "sensées, sinon nouvelles, à ses hôtes de l' "Empire Club."

"Mais l'honorable ministre, entraîné sans doute par le poids de "ses nouvelles responsabilités, a "CRU DEVOIR ENTREMELER "CES VERITES BIEN CONNUES "DE QUELQUES INEXACTITU-"DES ENORMES, D'OU IL A NA-"TURELLEMENT TIRE DES CON-"CLUSIONS TRES FAUSSES."

Le député de Labelle cite ici un passage traduit du compte-rendu du "News," et ajoute :

"Pourquoi, diable, un brave hom-"me comme M. Brodeur S'INFLI-"GE-T-IL LE SUPPLICE DE VIO-"LER A CE POINT LA VERITE ? "CROIT-IL VRAIMENT LOYAL ET "PATRIOTIQUE DE DENATURER "AINSI LES SENTIMENTS DE "SES COMPATRIOTES ET DE "TROMPER SES CONCITOYENS "ANGLAIS ?"

Voilà des amabilités que le nouveau ministre du Revenu n'a pas lu précisément le sourire sur les lèvres. On l'a vu tout de suite par l'attitude du "Canada" qui, hier, a proprement excommunié l'indiscipliné député de Labelle.

Donc, de la belle harmonie qui existe chez nos bons amis les libéraux, que faut-il penser ?

C'est toujours la vieille paille que l'on voit dans l'œil du voisin et la poutre que l'on ne voit pas, que l'on feint de ne pas voir dans le sien.

S'il nous était permis, — quoique nous en soyons bien indignes ! — de donner un tout petit bout de conseil à nos bons amis les libéraux, nous leur dirions : Veillez sur vos propres amis politiques, garez-vous bien de leurs coups de couteau, au lieu de chercher à bâtir des histoires à dormir debout sur les prétendues divisions qui existent dans les rangs de notre parti.

QUESTION D'AFFAIRES

La plus basse Soumission

La "réforme" a posé en principe, il y a quatre ans, que, dans tout octroi de contrats, ses partisans devraient voter pour la plus basse soumission, invariablement.

Cette règle, en elle-même, n'est pas mauvaise ; mais son application est trop souvent détestable.

Il n'y a pas de règles sans exceptions.

Ceci est un principe bien reconnu, qui détruit un peu le précédent.

Les hommes ne sont pas des automates et ils doivent être capables, tout en étant échevins réformistes, d'user de discernement et de jugement.

Il est arrivé, plusieurs fois, que des contrats ont été accordés à des soumissionnaires qui n'offraient pas les garanties voulues mais qui prétendaient pouvoir faire l'ouvrage un peu à meilleur marché que les soumissionnaires bien connus de la cité et qui avaient toujours donné entière satisfaction.

La conséquence inévitable a toujours été le même : ces soumissionnaires n'ont jamais donné satisfaction ; ou leur étoffe n'était pas ce quelle aurait dû être, ou l'ouvrage n'était pas aussi bien fini qu'il aurait dû l'être, ou même, on avait imaginé toutes espèces de fraude pour faire accepter leur marchandise.

La Ville peut refuser d'accepter ces marchandises, nous direz-vous ?

Non, pas toujours.

Quand il s'agit, par exemple, des chaussures ou des uniformes ou des pardessus des hommes de police et que ces derniers les attendent depuis assez longtemps et qu'il les leur faut de suite absolument, il faut bien, n'est-ce pas, les accepter et les distribuer aux hommes ? Il n'est plus temps de récriminer, et d'ailleurs, les échevins n'ont jamais eu assez à cœur les intérêts de la Ville pour faire des procès aux soumissionnaires infidèles dont ils craignaient de se faire, ainsi que de leurs parents et amis, des ennemis.

Morale de tout ceci : quand notre fournisseur fait bien notre affaire, il vaut mieux le garder que de chercher ailleurs, quand même vous lui payeriez quelques piastres de plus qu'à un autre que vous ne connaissez pas, ou qui n'a pas pour habitude de faire mieux que le nôtre.

PERILS IMAGINAIRES

ON se rappellera longtemps la journée du 30 juillet 1903, où sir Wilfrid Laurier a solennellement prédit la ruine du Canada.

"Fasse le Ciel qu'il ne soit pas déjà trop tard !", s'écriait le premier ministre dans son grand discours sur le Grand-Tronc-Pacifique.

Les Etats-Unis, la Providence et le Temps s'étaient conjurés pour exterminer les Canadiens. Cox ne pouvait plus attendre, il voulait pour le jour même la réalisation de son projet, il ne fallait pas parler du lendemain. La construction de la section Ouest devait être complétée en moins de cinq années.

Bien des choses ont changé depuis!

Les Etats-Unis, la Providence, le Temps, Cox et Laurier en sont venus à une entente. L'épouvantail du privilège de transit a disparu, et il suffira de huit années pour terminer ce chemin de fer dont, le 30 juillet, la construction ne pouvait souffrir le retard d'un jour. Le Canada a obtenu du Destin la faveur de n'être pas effacé de la carte du monde. Il en coûtera quelques millions de plus, mais qu'est-ce que cela fait? Le Canada est sauvé; sir Wilfrid a perdu la réputation qu'il s'était faite comme prophète de malheur, et cet homme d'Etat tant vanté nous apparaît maintenant réduit à la taille d'un politicien ordinaire, habile à entortiller des riens dans de longues phrases sonores.

Après six mois écoulés, il est bien permis de constater que l'impatience de sir Wilfrid avait une cause tout autre que les périls imaginaires auxquels on prétendait que le pays était exposé.

Cause de la défaite.

Le "Canada" proclame que la victoire de M. Lafontaine dans Berthier n'est pas due à la popularité personnelle du candidat libéral, encore moins à celle de M. Parent et de sa politique, mais bien à certaines défectuosités de l'organisation conservatrice auxquels M. Allard n'a pu remédier.

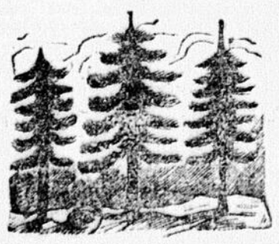
L'organe n'est pas flatteur pour le chef de son gouvernement, ni pour ceux qui le suivent !.....

LA SAINT-PATRICE

Le banquet de la société St-Patrice, qui aura lieu au Windsor le soir du 17 promet d'obtenir le plus grand succès. Il sera présidé par le juge Doherty, président de la Société, assisté du Dr Devlin et de M. Frank Curran.

Les deux toasts importants, après celui du roi Edouard, seront "l'Irlande et le Canada" "l'Irlande", proposé par l'hon. Dr. Guérin, M. Hamilton ferns et le Dr F.-E. Devlin.

L'hon. Chs. Fitzpatrick et M. C. A. McDonnell ont été invités à répondre à la santé de l'"Irlande". L'hon. M. Préfontaine et M. F. D. Monk, M.-P. répondront à la santé du "Canada". Le toast à "nos hôtes" sera proposé par le Dr Kennedy.



SIROP DE PIN DE NORVEGE DU Dr WOOD

GUERIT LES TOUX, RHUMES, BRONCHITES, ENROUEMENTS et toutes les MALADIES de la GORGE et des POUMONS. Mlle Florence E. Mallman, New-Germany, N.E., écrit : — J'eus un rhume qui me laissa une très mauvaise toux. Je craignais de tomber en consomption. On me conseilla d'essayer le SIROP DE PIN DE NORVEGE DU Dr WOOD. Je n'y avais pas grande confiance, mais avant d'en avoir épuisé une bouteille, je commençai à me sentir mieux, et, la seconde bouteille vidée, je me sentis aussi bien que jamais. Ma toux est complètement disparue.

PRIX : 25 CENTS

AU PALAIS DE JUSTICE

Le procès de la municipalité d'Abuntsic contre la cité de Montréal s'est continué hier à la 21e chambre, devant l'hon juge Lavergne. Les témoins entendus aujourd'hui ont été MM. les Docteurs L. D. Mignault et Pelletier.

Le Dr L. D. Mignault, surintendant médical du couvent du Sacré-Cœur, dit qu'à la demande de la supérieure, il est allé, le 13 février dernier, inspecter le ruisseau qui reçoit les eaux du champ d'épuration. Des odeurs infectes s'en dégageaient. Il croit voir là une cause probable des épidémies de grippe qui ont sévi au couvent, le printemps et l'automne derniers. Comme moyen de remédier immédiatement à cet état de choses, il suggère à la cité d'empêcher les eaux du champ d'épuration de déverser dans le fossé en question. Il croit, comme moyen radical immédiat, que la ville devrait faire l'achat d'un terrain et y établir un réservoir qui recevra les égoûts.

Le Dr Pelletier, secrétaire du Conseil d'hygiène de la province de Québec, a visité, le fossé dans lequel se déversent les eaux prétendues épurées du champ d'épuration ; il a constaté sans aucun doute que c'étaient des eaux d'épuration ; il a senti que de ces eaux se dégageait une odeur nauséabonde. A plusieurs endroits, il a pris des échantillons de cette eau, et a constaté qu'elle était remplie de matières fécales.

ELECTROCUTE

Ossinning, N.-Y., 14 mars.— Thomas Tobin, a été mis à mort, ce matin, dans la chaise électrique, à la prison de Sing-Sing. Il se rendit au lieu de l'exécution, en récitant une prière pour sa mère lui avait apprise.

Tobin avait empoisonné et volé le capitaine Craft, un homme riche de Long Island. Sa victime ayant perdu connaissance, il lui trancha la tête et la jeta dans une fournaise ardente.

Après sa condamnation à mort Tobin simula folie, mais une commission de spécialistes découvrit le truc.

Le meurtre avait été commis en septembre 1902, dans un bar de New-York, où Tobin était employé.

MORT DE M. JOHN F. MULLIN

M. John F. Mullin, gérant du "Canada Cold Storage Co." est décédé à Montréal, dimanche, après une maladie d'une semaine. Il venait d'atteindre sa trente-neuvième année.

Le défunt était avantageusement connu dans le monde des affaires et dans les cercles athlétiques.

Une femme et deux enfants lui survivent.

Les funérailles auront lieu mercredi matin à 8.45, à l'église de St-Patrice.

VIN MARIANI pour les femmes nerveuses, les hommes faibles et tout ceux qui souffrent d'anémie.

SACRIFICES HUMAINS DANS LE MAINE

Bangor (Maine), 14 mars.— Il existe dans Beal's Island une secte religieuse connue sous le nom de la Holiness Society et dont les membres comme dans les temps anciens, auraient fait dernièrement des sacrifices si les autorités prévenues de la chose ne les en avaient empêchés.

Le shérif du comté de Washington, prévenu qu'un sacrifice humain allait avoir lieu dans l'île, s'y est rendu en compagnie de plusieurs de ses députés, et est arrivé au moment même où une vingtaine de fanatiques entouraient une sorte d'autel sur lequel était étendu le corps nu d'un petit garçon âgé de sept ans et qu'ils avaient au préalable lié et bâillonné. Le shérif et ses députés, révolver en main, ont menacé les personnes présentes, notamment le sacrificateur de la secte qui, un couteau à la main se préparait à ouvrir la gorge du pauvre petit et, après l'avoir désarmé, ils l'ont arrêté. Ils ont ensuite délivré l'enfant qui après qu'ils lui ont eu enlevé son bâillon, s'est jeté en pleurant aux pieds du shérif et lui a dit: "Sauvez-moi, monsieur, car ils veulent me tuer."

La mère de cet enfant a été également arrêtée. Atteinte de monomanie religieuse elle a dû être enfermée dans l'asile des fous de cette ville.

AUX ASSISES DE HULL

Hull, 14.— Aux assises de Hull, ce matin, la femme McGoey a été trouvée coupable du vol de $125 à John Ryan, hôtelier de Maniwaki. Le juge Rochon l'a condamnée à une année de prison.

Cette après-midi est commencé le procès de Gauthier, accusé du meurtre de son beau-frère, qu'il aurait tué avec un gourdin, l'été dernier, au cours d'une querelle, sur la Gatineau.

UNE SCENE AU TRIBUNAL

Chicago, 14 mars.— Une scène comme on en voit rarement s'est passée dans l'un des tribunaux de cette ville où un véritable combat de boxe s'est engagé entre le juge qui présidait et le représentant d'une compagnie industrielle qui comparaissait comme accusé et a appris à ses dépens que la justice a quelquefois la main très lourde.

Ce représentant avait fait au juge qui l'interrogeait des réponses insolentes et le magistrat à deux reprises lui avait infligé une amende pour outrages au tribunal. Malgré cela, il continuait à répondre d'une façon impertinente aux questions qui lui étaient posées, lorsque le juge a perdu patience et se précipitant sur l'insolent lui a infligé une correction bien méritée en présence de policemen, de détectives et d'huissiers qui n'ont pu que très difficilement mettre le représentant à l'abri des poings du magistrat.

Le juge a ensuite repris sa place et comme si rien ne s'était passé a dit à l'huissier de service : "Huissier, appelez une autre affaire."

Le Dr F. C. F. Trestler, dentiste

De la ci-devant société Trestler et Globensky, a transporté ses bureaux au No 155 Rue Saint-Denis, près de l'Université Laval. Tél. Bell East, 2560. Heures de Bureau: 8 heures a.m. à 5 heures p.m. 152-Jbo

LA CIE S. CARSLEY, Limitée

CELEBRE PAR TOUT LE CANADA

AMEUBLEMENT SUPERIEUR

Les bons articles d'ameublements sont trop bon marché pour que la recherche d'ameublements communs soit désirable ou utile.

Des occasions comme les suivantes démontrent le fait :

35 lits de fer, complets avec sommiers et matelas. Lits finis émail blanc, 3 dimensions, 3 pieds 6 pouces à 4 pieds 6 pouces, jolis modèles, sommiers confortables. Matelas de fibres de bois recouvert d'un coutil épais à rayures. Valeur des 3 pièces, $8.50. Prix du Grand Magasin, tant qu'il y en aura, à $6.95

9 canapés recouverts de velours de fantaisie, modèles assortis au choix, siège à ressorts, franges tout autour. Valant $6.00 chacun. Prix spécial du Grand Magasin $4.90

7 patères de corridors, finies chêne doré, garnies de 4 crochets pour chapeaux et manteaux, 10 x 18 pouces, miroir allemand, base en cuivre pour parapluies, bien sculptées à la main. Dessin admirable. Valant chacune $6.00. Prix spécial du Grand Magasin $4.50

Vente d'une Consignation de

JOLIS TAPIS DE SMYRNE !

Ces tapis sont faits du plus beau fil de laine. Le génie de l'artiste se réflète et dans la beauté du dessin et dans celle du coloris. Pour qui cherche à introduire la variation dans son travail, c'est une ressource dont il est inutile de faire ressortir à nouveau les avantages. Ces tapis sont sans envers et ne s'effilocheront pas. Si ces tapis avaient été achetés aux prix ordinaires et qu'on maintienne des stocks considérables, les prix seraient au moins 15 pour cent en plus que les prix ci-dessous :

2 tapis 1 x 3 verges, chacun $3.65
2 tapis 1 x 4 verges, chacun $7.50
2 tapis 1-x 5 verges, chacun $9.40
2 tapis 2 1-2 x 3 1-2 verges, chacun $18.75
3 tapis 3 x 3 1-2 verges, chacun $21.90
6 tapis 3 x 4 verges, chacun $25.00

MAGNIFIQUES RIDEAUX EN DENTELLES

L'étendue et la variété des stocks de ce Magasin sont de plus en plus appréciées. Rideaux de 24c à $60.00 la paire. Si on ne décrit pas plus souvent les lignes les moins chers comme les plus dispendieuses, c'est parce qu'il est impossible d'exprimer les degrés de qualité et les nuances des valeurs.

Rideaux en dentelle blanche Nottingham, superbes dessins fleuris, bordure double, bord Colbert, 54 pouces de large par 3 verges de long. La paire $1.20

Rideaux en dentelle Nottingham blanche, avec magnifiques bordures. Grandeur, 60 pouces de large par 3 1-2 verges de long. La paire $1.65

Rideaux en dentelle crème, magnifiques effets, grandeur, 60 pouces par 3 1-2 verges. Splendide valeur à la paire $1.75

ENCORE LA VENTE DES

SOIES !

Nous en parlerons tous les jours jusqu'à ce que tout le stock, qui comprend un achat de $12,000 soit complètement écoulé. L'assortiment des couleurs commence à diminuer dans plusieurs lignes. Il serait donc prudent de venir choisir sans retard.

12,000 verges de Satin Chêne de Soie, en un nombre de couleurs favorites, y compris le noir. Valeur, 45 cents la verge. Prix spécial de vente 35c

600 verges de Soie Louisine à carreaux noirs et blancs. La qualité se vendant habituellement 65 cents la verge et que durant cette vente spéciale de soies, la Compagnie vendra pour 45c

18,000 verges de Soie Taffetas Française, en une variété considérable de couleurs. Soie habituellement vendue à 75 cents la verge. Offerte durant cette vente, à 48c

LA CIE S. CARSLEY, Limitée

1765 à 1785 Notre-Dame, 184 à 194 St-Jacques, MONTREAL

CONFERENCE LITTERAIRE

De M. A. Léger, à l'Université Laval, hier soir

LA CONSTRUCTION DE LA PHRASE

Après avoir vu comment se composent les ensembles, nous devons chercher quelles lois gouvernent les membres isolés, les propositions particulières. Chacune des phrases que nous écrivons est soumise, a-t-on dit, à une triple série de conditions ; il faut qu'elle observe à la fois l'ordre grammatical, puisqu'elle est une combinaison de mots, l'ordre pathétique puisqu'elle s'adresse à l'imagination et à la sensibilité, l'ordre logique puisque, par définition, elle implique un jugement : or les exigences de ces trois ordres différent parfois au point de se contredire et de s'exclure. En réalité, ces éléments se réduisent à deux. Rivarol voyait dans la langue française le type de l'opération rationnelle, parce qu'elle énonce tour à tour le sujet, le verbe et le régime. D'autres reportent le même honneur au latin, parce que le verbe y est exprimé en dernier lieu. Un passé plus reculé nous montrerait le verbe précédent son sujet. Bref, selon la remarque de M. Bréal, il en est de ceci comme des antipodes: chaque peuple est tenté de trouver qu'il met les mots à la vraie place. En dehors de quelques principes très généraux, qui sont communs à toute l'humanité chacue race à ses habitudes propres de pensée ; et ces habitudes, en même temps qu'une logique lui fournissent une syntaxe : ainsi, dans la pratique, les deux points de vue se confondent. Et à leur tour, les règles de la syntaxe nous apparaissent intimement liées à l'état des formes grammaticales. Dans les langues telles que le grec ou le latin classiques, que l'ancien anglais ou que le germanique, l'abondance des flexions à chacune des quelles correspond un cas distinct de la déclinaison, une personne, un temps ou un mode différent de la conjugaison, marque bien la fonction et la valeur de chaque mot, quelle qu'en soit la place dans la phrase: de là une liberté plus grande, une possibilité de varier à l'infini les combinaisons et par exemple de toujours jeter en tête l'idée importante, sans s'inquiéter du rôle grammatical qu'elle joue d'ailleurs.

Mais, dès une époque assez lointaine, le latin d'où descendent nos langues romanes, commence à manifester une tendance tout opposée. Les désinences s'effacent ou leur sens n'obscurcit et leur complication semble excessive ; les formes du verbe aussi s'altèrent Au lieu de noter la multiplicité des relations et des actions concevables par autant de signes caractéristiques ajoutés au radical immuable, on recourt à des particules détachées ; d'abord on se contente de les placer après le mot qu'elles déterminent ; puis on les transporte devant, et de simples adverbes on en fait des prépositions, qui ne se sépareront plus de leurs régimes. On crée des expressions composées. Le mouvement se poursuit dans notre langue : les deux cas qu'elle retenait encore au début, se mêlent vers le XVIe siècle ; et le sujet ne se différencie plus du régime que par la position qu'il occupe dans la phrase. De synthétique, l'idiôme est devenu analytique : les besoins de la clarté réclament une construction de plus en plus inflexible et rigoureuse. Au XVIIe siècle, nos grands écrivains, un Bossuet, un Racine parviennent à réaliser le plus merveilleux équilibre. A force de vigueur et de souplesse, leur période arrive à concilier avec les exigences de la prose française quelque chose de l'ampleur et de la variété latine. Au siècle suivant, les progrès de l'analyse reprennent leur cours ; on les aperçoit déjà dans l'œuvre de LaBruyère, dont le style savant et raffiné fait un si profond contraste avec l'ampleur majestueuse de ses devanciers ou de ses contemporains.

Rien sans doute ne nous initie mieux aux secrets de l'art littéraire qu'une lecture attentive des "Caractères". C'est là, et c'est également dans les manuscrits des auteurs illustres, que nous pouvons surtout apprendre les mille manières de bâtir une même phrase, de la retourner dans tous les sens et sous tous les aspects, de la modifier et de la remanier jusqu'à ce qu'elle traduise pleinement votre vision intérieure et qu'elle s'adapte aux moindres replis et aux moindres contours de notre pensée. Alors seulement l'ordre grammatical sera tout à fait d'accord avec l'ordre pathétique ; nous aurons évité la monotonie, parce qu'à chacun des rapports distincts perçus par notre esprit et à chacun des mouvements sans analogue de notre cœur correspondra une tournure unique et incomparable. Ainsi l'imagination et la sensibilité ne seront pas moins satisfaites que l'intelligence ; et n'est-ce pas le but suprême de quiconque se mêle d'écrire?

Le plus grand remede de famille

Et l'un des plus connus dans la plupart des maisons canadiennes, c'est la Nerviline, une panacée parfaite pour toutes les douleurs internes et externes. Mme M.-E. Cartwright, de Morris, dit : Je ne pourrais pas songer à rester sans Nerviline. Quand j'ai mal aux dents, la Nerviline l'arrête. Si j'ai mal à la tête, une affection d'estomac ou d'intestins, je puis compter sur la Nerviline pour me guérir promptement. Pour enrayer un rhume, ou faire disparaître le rhumatisme ou la névralgie, la Nerviline n'a pas d'égal. Elle est inestimable dans n'importe quelle famille. La Nerviline triomphe de toutes les douleurs et coûte 25c.

Cartes d'affaires

AVOCATS

F. J. Bisaillon, C. R.
Arthur Brossard, L. L. B.
Hector Roannès Bisaillon, L. L. B.

Bisaillon & Brossard
— AVOCATS —
1 ET 3 CÔTE DE LA PLACE D'ARMES,
MONTREAL.

McGIBBON, CASGRAIN, MITCHELL & SURVEYER
AVOCATS
Patisse Cannda Life, rue St-Jacques, Montreal.
Bell Tel., 4341. B.P. Boîte 805.
R.D. McGibbon, C.R., T.C. Casgrain, C.R., M.P.,
Victor E. Mitchell, Ed. Fabre Surveyer,
Douglas Armour, A. Chase-Casgrain.

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1608 Rue Notre-Dame.
F. Beaudin, C.R. J.-T. Cardinal, L.L.B., J.-J. Loranger, L.L.D., P. St. Germain, L.L.B., J. H. Loranger, L.L.B.

LeBlanc & Brossard
.... AVOCATS ....
56 RUE ST-JACQUES, 56
Tél. Bell Main 315
P. Ev. LeBlanc, C.R. M.P.P. / MONTREAL
Edmond Brossard, L.L.M.

CAMPBELL, MEREDITH, MACPHERSON & HAGUE
AVOCATS
C. S. Campbell, C.R. F. E. Meredith, C.S.
R. R. Macpherson H. J. Hague
A. B. Holden
Bureau : — Rue St-Jacques—(Sattisse de la Banque des Marchands, 267-1a

Arthur Beauchesne
AVOCAT
1598 RUE NOTRE-DAME
41-6m MONTREAL

NOTAIRES

Tél. des Marchands 445. Tél. Bell Main 1557.
Léandre Bélanger
Notaire, Comptable et Commissaire . . .
18 RUE ST-JACQUES, MONTREAL,
116 RUE VISITATION,
10-1an

ARCHITECTES

Tél. Bell Main 2287
L. Z. GAUTHIER
ARCHITECTE ET EVALUATEUR
Patisse banque d'Epargne, Chambre No
180, Rue Saint-Jacques
MONTREAL 25-1a

C. A. MONETTE,
ARCHITECTE
Diplomé de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
97 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.
Tel. Bell Main 2409. Tel. Marchands 433.
124-1a

COMPTABLES

The Metropolitan Collecting Agency
— DU CANADA —
71a Rue St-Jacques, Montréal.
Affaire commerciale. Notre système LUCE. Collection de tous journaux. Commissionaires dans toutes les villes du Canada
Tel. Bell Main 1284—Mod. 574

SOLLICITEURS DE BREVETS

BREVETS.... D'INVENTION
Aqueducs, Egouts, Dalles, Arpentages, Chemins de fer,
BEAUDRY & BROWN
INGENIEURS CIVILS
107 rue St-Jacques, - Montréal.

BREVETS MARQUES DE FABRIQUE DESSINS,
FETHERSTONHAUGH & CIE,
MONTREAL

RESTAURANTS

Crown Café
LE RESTAURANT des bons vivants et des epicuriens. Tout est de choix.
1992 Rue Ste-Catherine
(Vis-à-vis l'Ecole du Plateau).
ABRAHAM DUPERE
Téléphone Bell, Main 3975.

ELECTRICIENS

P. L. LEBRUN
Electric Eng. & Supply Co.
21, RUE BLEURY
Manufacturiers d'Appareils Electriques, Dynamos, Moteurs. Appareils Spéciaux dessinés et Construits.

MARCHANDS DE BOIS

O. Dufresne, Jr. & Frere
BOIS DE SCIAGE EN GROS. . .
2388, rue Notre-Dame,
MONTREAL.

HOTELS

HOTEL ST-JAMES
En face du Dépôt G. T. R. et tout près du Dépôt C. P. R.
PLAN EUROPÉEN ET AMÉRICAIN.
Muni de toutes les améliorations modernes.
FRED. BOUILLON, Propriétaire.

HOTEL RIENDEAU
ARTHUR TANGUAY, Prop
Près le Palais de Justice et l'Hotel-de-Ville)
58-60 Place Jacques-Cartier
MONTREAL.

A. BEAUGRAND - CHAMPAGNE
Architecte de Jardins
JARDINS, PARCS PUBLICS, CIMETIÈRES, MONUMENTS. TOMBEAUX.
1a Côte Place d'Armes, Montréal
Tel. Bell Main 4183

AMUSEMENTS

ACADEMIE Toute cette semaine. Matinée spéciale jeudi. Matinée régulière samedi.
Un autre des succès musicaux de Henry W. Savage:
"Peggy from Paris"
Semaine prochaine: "THE EARL OF PAWTUCKET."

FRANCAIS—Matinées: Mercredi, Jeudi et Samedi.
Cette semaine: "The Military Spectacle."
"ACRO & THE PACIFIC"
Harry Clay Blaney dans "Willie Live."
Prix: 10c, 20c, 30c, 50c, 75c.
Semaine prochaine: "Only a Shop Girl."

PROCTOR'S—Toute cette Semaine. Matinées, Mers. le Jour de la St-Patrice, Vendredi et Samedi. Le grand succès en fait de Comédies Musicales:
"THE COVERNOR'S SON"
Prix: 50c, 35c, 25c, 20c, 10c.
Semaine prochaine: "The Show Girl."

ROYAL. Tous les après-midi et soirs.
Cette semaine 14 mars
"The Cracker Jacks Burlesquers"
Représentant de jolies spécialités. Prix 10c, 20c et 30c. Semaine prochain.: "The Vanity Burlesquers", et Jim Carr, champion des lutteurs.

WINDSOR HALL—DEMAIN SOIR, vient le fameux soprano, Mme
NORDICA
MARDI, LE 16 MARS.
Vente des places ouverte à présent aux souscripteurs et sera ouverte au public, mardi matin. Prix $1.00 à $2.50. 200 sièges à $1. 74-2

Théâtre des Nouveautés Coin Ste-Catherine et Cadieux.
Tél. Est 1395. SEMAINE DU 14 MARS.
Au Téléphone, Drame sensationnel en deux actes, par A. DE LORDE et G. FOLEY
Le Flibustier, pièce en trois actes, en vers, par JEAN RICHEPIN. Intermède lundi soir. Matinée samedi. En préparation pour la Semaine Sainte—ATHALIE, de RACINE.

THEATRE NATIONAL | 1440 Ste-Catherine
Tél. Bell Est 1786. | Tél. Marchands 539.
SEMAINE DU 14 MARS
Première fois au THEATRE NATIONAL
"La Voleuse d'Enfants"
Prix matinées: 10c, 15c, 25c, 25c et 30c.
" soirées: 15c, 25c, 35c, 40c et 50c.

Atelier de MARBRE et GRANIT
J. BRUNET
Manufacturier et importateur de Monuments funéraires, ouvrages de bâtisse et de cimetière, etc., de toutes descriptions EN GROS ET EN DETAIL. Estimations données sur demande. Propriétaire de carrières, de granit rouge, rose et gris. Venez demander nos prix avant de placer vos commandes ailleurs.
BUREAU ET ATELIER
Cote des Neiges, Montreal.
Téléphone Bell Up. 1460.
Connection gratuite pour Montréal.

DIVERS

ARGENT A PRETER sur billets, police d'assurance sur vie, hypothèque, etc., ou sûreté collatérale. Adresse: E. L., "Le Journal." 68—1m

A VENDRE 3 chaises de barbier avec pôles et un "stand" pour barbier, avec tiroirs et miroirs. — J. A. B., 757 rue Notre-Dame. 74—15-1-19

AVIS est donné par les présentes que la Compagnie Montréal-Canada d'Assurance contre l'Incendie a été autorisée à faire des opérations dans toute la Puissance, en vertu d'une Licence émise par le Gouvernement Fédéral. — Montréal, 18 février 1904. — J. B. Lafleur, gérant. 53—1m

AVIS AUX DEBITEURS, re H. LAMOUCHE, est par le présent donné que je suis acquéreur des dettes de livres et billets recevables de la faillite de H. Lamouche, épicier, de la Ville de Maisonneuve, par transport daté, le 3 mars 1904, de MM. Chartrand & Turgeon, curateurs à ladite faillite. Copie dudit transport et le présent avis sont déposés au bureau du protonotaire, suivant la loi. — Montréal, 14 mars 1904. — Emilo Major, 1610 rue Notre-Dame, Montréal. 74—2

PROVINCE DE QUEBEC. DISTRICT DE MONTREAL, Cour de Circuit, — No 3695. — N. Archambault, demandeur, vs E. Roussin, défendeur. Le 24e jour de mars 1904, à onze heures de l'avant-midi, au domicile dudit défendeur, au No 330 Avenue Laval, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. — J. H. Coutu, H.C.S. — Montréal, 14 mars 1904. 74—1

PROVINCE DE QUEBEC, — DISTRICT DE MONTREAL. — Cour de Circuit. — No 3696. — N. Archambault, demandeur, vs J. B. Major, défendeur. Le 24e jour de mars 1904, à deux heures de l'après-midi, au domicile dudit défendeur, au No 1432 rue St-André, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: Argent comptant. — J. E. Coutu, H.C.S. — Montréal, 14 mars 1904. 74—1

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, Cour de Circuit, — No 3556. — Jas. Ward, demandeur, vs J. E. Manning, défendeur. Le 24e jour de mars 1904, à onze heures de l'avant-midi, à la place d'affaires dudit défendeur, au No 3 rue St-Antoine, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, consistant en épiceries et fixtures. Conditions: Argent comptant. — J. E. Coutu, H.C.S. — Montréal, 14 mars 1904. 74—1

PROPRIETE. — A vendre, rue St-Denis, près Dorchester, la plus jolie maison du bloc, neuve, nouvellement finie, en pierre, magnifique "bay window," deux logements, 10 et 11 pièces chacun, fournaise à eau chaude pour chaque logement, lumière électrique et gaz, eau chaude, cimetsé de la rue à la ruelle, pas de rats, cour, cave à charbon, écurie et remise à voitures cimentées, avec canal d'égout dans chaque place. Boîte à fumier sous terre, chambre de cocher, eau chaude et eau froide dans l'écurie, maison très chaude, vendra avec gazeliers et ménage si désiré, possession immédiate. S'adresser au notaire P. A. Beaudoin, Bâtisse Impériale, 107 Saint-Jacques, chambre 20. 72—12-15-17

"Argenterie Durable"
FAITE et GARANTIE par
MERIDEN B. COMPANY.
Une ligne très complète de cette marque authentique, dans Services à Thé, Porte-Gâteaux, Porte-Fruits, Etc., et aussi les derniers modèles pour
"1847 Rogers Bros."
Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Etc.

EGOUTS

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les rôles spéciaux des égouts construits dans les rues ci-après mentionnées de la Cité de Montréal sont complétés, savoir:
RUE ST-ANDRE, près de la voie ferrée de la Compagnie du Pacifique Canadien, à la rue Beaubien, et de là à la rue St-Hubert, via
RUE BEAUBIEN, de la rue St-André à la rue St-Hubert.
RUE ST-HUBERT, près de la voie ferrée de la Compagnie du Pacifique Canadien à la rue St-Zotique.
Et que les dits rôles ont été déposés dans le bureau de l'inspecteur de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, où les intéressés peuvent les voir et les consulter jusqu'à jeudi, le 31ième jour du mois de mars 1904, à midi, et qu'il sera alors présenté pour recevoir et examiner toutes plaintes relatives aux dits rôles avant que les comptes soient placés entre les mains du Trésorier de la Cité pour perception suivant la loi.
JOHN E. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, le 12 mars 1904. 73—2

AVIS DE FAILLITE

IN RE
RABINOVITCH BROTHERS,
St-Guillaume et Sorel,
Faillis.
Les soussignés vendront par encan public à leurs salles de vente, 86 rue St-Pierre, Montréal,
MERCREDI, LE 16 MARS 1904
A 11 HEURES A.M.
Stock de nouveautés, hardes faites, cottines et souliers, etc., au montant de $9,143 81.
La vente se fera au comptant en lots pour convenir aux acheteurs.
Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés.
WILKS & MICHAUD,
(Curateurs).
BENNING & BARSALOU,
(Encanteurs).
Montréal, 8 mars 1904. 69—9-12-15

LA REINA
Eau Minérale Naturelle et Gazeuse.
Analysée par l'Université McGill. Excellente pour toutes les maladies internes. Recommandée par les médecins. Essayez-la.
Dépot REINA & Cie, 3132 Notre-Dame
Et tous les Pharmaciens.
Tél. Main 1801

LES FUNERAILLES DE FEU M. GEO. SIMPSON

Les funérailles de M. George Simpson, gérant de la Royal Insurance Company ont eu lieu hier après-midi à la résidence de la famille Simpson, No 292, rue Prince-Arthur. Une foule considérable y assistait. Le Rev. C. A. Doudiet de la St-Paul's Church conduisait la cérémonie.

Le deuil était conduit par MM. William Tatley, William Mackay, G. F. C. Smith, G. H. Labelle, C. P. Champion, E. F. Hurtubise, N. H. Torrip, P. R. Gault, R. Law, Fred. W. Heath, H. M. Lambert, James McGregor.

Parmi les assistants on remarquait MM. T. M. Morrison, W. M. Dresser, Sherbrooke; J. B. Morrisette, Québec; F. M. Black, Ottawa; J. F. Dolan, Harry E. Tudor, W. J. Cleghorn, William Cunningham, Capt. George Sully, George Thomson, Lieut.-Col. Carson, W. McCaw, J. Evans, J. W. Marling, J. Riley, J. A. Beauchamp, W. Duke, J. W. Grier, W. C. Hagar, J. W. Molson, T. Macaulay, E. P. Heaton, Cyril Laurin, M. Sharkey, F. F. Parkins, W. L. Lee, A. Binks, H. Briggs, P. L. De Gruchy, H. J. Johnston, Colonel Ef W. Wilson, R. Wilson-Smith, Chas. Pierce, T. G. McConkey, W. Barker, J. Lyster, J. E. E. Dickson, C. Hopkins, Captain George C. Hiam, Thomas Hiam, Thomas Hickey, Walter I. Joseph, S. Gray, J. H. Miller, J. Malone, H. C. Nelson, P. Marling, H. K. Wazer, J. T. Peddie, H. Langelier, J. Stevenson Brown, D. M. Sexton, Alex. Grant, John Thorpe, Major Stuart Howard, W. R. Samuel, H. A. Pirce, W. Kavanagh, J. B. Lafleur, Andrew D. Gall, Hugh Wonham, M. C. Hinshaw, E. A. Lilly, Thomas H. Cox, W. B. Smith, V. G. R. Vickers, the Hon. Jas. McShane, F. J. Walker, Captain A. Hamilton Gault, Dr. Bernoyra, Ronald Grant, W. Gardner Thompson, J. Kennedy, W. Hanson, B. Hal Brown, P. Wickham, W. J. Grier, E. Guerin, Walter Wonham, w. E. Martin, J. M. Riddell, Robert Bickerdike, M. P., H. Christmas, Smeaton White, W. C. White, K. C. Alex. Stewart, H. Simpson, A. Goldstein, B. Tansey, J. Stevenson Brown, Colonel George Hughes, Chas. Cassils, Major Dobbin, W. R. Robertson, W. Walker, et A. H. Campbell.

Des tributs floraux avaient été envoyés par la Royal and Queen's Insurance de cette dernière Compagnie; les employés de la Royal à Toronto; la France Company, Montréal, les employés succursale Royal, Winnipeg; la succursale Jueen, Winnipeg; la Trust & Loan Company, St-George Snowshoe Club.

LE NATURALISTE CANADIEN

SOMMAIRE DE FEVRIER 1904.
Causerie ornithologique.
Quelques aperçus sur la géologie du Saguenay (P.-H. Dumais).
L'abbé Provencher (V.-A. H).
Le chevreuil au Saguenay.
A l'exposition de Saint-Louis, Mo.
Publications reçues.
SUPPLEMENT. Traité de Zoologie (Suite).
Le "Naturaliste Canadien" paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 16 ou 20 pages in-8o.
Le prix de l'abonnement, pour le Canada et les Etats-Uois, est d'UNE PIASTRE par année. — Pour la France et les autres pays de l'Union postale, SIX FRANCS.
On ne peut s'abonner pour moins d'un an. Les personnes qui souscrivent au journal durant l'année reçoivent les numéros parus depuis le commencement du volume.
Toutes les communications, relatives à la rédaction ou à l'administration du "Naturaliste", doivent être adressées: au directeur-propriétaire, M. l'abbé V.-A. Huard à l'Archevêché, Québec.

VIN MARIANI — Le grand dépuratif du sang au printemps.

SPORT

LA CROSSE

ASSEMBLEE ANNUELLE DU SHAMROCK

Rien ne réussit comme le succès. Le club Shamrock, depuis une couple d'années, marche de succès en succès sur le champ de crosse. Les foules le suivent avec assiduité. Elles aiment à le voir jouer. Partant les recettes sont élevées et grossissent le budget. Par ses efforts de la dernière saison, le club de crosse a donné à l'association le joli surplus de $3,600.

C'est la bonne nouvelle que le trésorier a pu annoncer à l'assemblée annuelle du Shamrock, qui a eu lieu hier soir.

Tout le monde stait en bonne humeur. On peut envisager la saison prochaine avec confiance. Pourquoi en douter? Tous les anciens joueurs étaient présents, décidés à prêter leur concours pour l'an prochain. Hoobin et Paddy Brennan eux-mêmes étaient là se mettant sur le rôle. C'est un gros atout.

Pour contenter ces joueurs, il fallait leur donner des officiers qui leur seraient agréables. M. T. O'Connell était l'homme de leur choix. On crut bon de suspendre la constitution pour l'élire président un 3ème terme. C'est dire qu'il sera encore capitaine du Shamrock.

Voici le nom des officiers:
Président honoraire, H. McLaughlin.
Président actif, T. O'Connell.
1er vice-président, T. F. Slattery.
2e vice-président, J. J. White.
Sec.-trés., W. J. McGee.
Ass.-sec.-trés., E. Quinn.

LES QUILLES

LES ENGINEERS CHAMPIONS PROBABLES

La Royale s'était réservé une équipe formidable pour aller rencontrer chez eux les Engineers Juniors. Peine inutile! Les joueurs de la Pointe, retranchés sur leurs propres allées Aallées impossibles pour des étrangers), sont invincibles. Hier soir ils se sont surpassés. Dame Fortune leur sourit avec partialité. Là où nos joueurs auraient dû jeter toutes les quilles à terre d'une seule boule, il leur en aurait fallu 3 et même quatre. Par contre, les quilles ques les joueurs de la Pointe St-Charles ne pouvaient tomber, la chance les abattait pour eux. Jamais de chandelles pour ces veinards. Nous avouerons qu'ils ont bien fait leur "spare" ou coups de réserve. De fait ils ont mérité leur succès. Ils pourraient cependant être plus généreux dans la victoire et réserver leurs remarques plus ou moins risquées pour d'autres circonstances. Il leur arrive parfois de perdre sur des allées étrangères.

S'ils ont gagné, hier soir, par 403 noints, il faut se mettre en tête que le senior Montreal a été défait sur ces allées par 240 points, avec un score plus élevé que 55 points. Deux joueurs de la Royale ont failli à la tâche dans cette rencontre.

ROYALE II

Lebeau	162	149	159—470
Dalbec	129	123	180—392
Morin	143	165	157—465
Labelle	160	179	156—496
De Tonnancourt	126	151	122—399
Case	136	166	160—462
			2683

ENGINEERS III

Turnbull	115	161	150M434
Starke	188	180	155—523
Pringle	172	18	147—504
Carmichael	169	190	172—531
Tate	184	218	183—580
Pierrie	179	170	165—514
			3086

Majorité pour Engineers: 403 pts.

A ST-HENRI

Le jeu avance à grands pas dans cette localité. Les joueurs se développent rapidement. Après sa victoire d'hier soir, le "Royal Canadian" voudrait rencontrer l'équipe de la maison Tooke.

ROYAL CANADIAN

E. Narmand	117	102	123—342
O. Bourdon	158	117	131—404
G. Brisebois	110	121	167—398
G. Barsalou	113	127	130M370
P. Sauveageau	130	148	196—474
O. Guérin	108	147	109—364
			2352

ST-JOSEPH

M. Paquet	115	147	127—389
M. Lussier	96	176	98—300
M. Ladoooeur	94	122	113—329
M. Bélanger	129	111	138—378
M. Villeneuve	131	83	154—378
M. Chaffé	105	90	103—303
			2077

Majorité pour les Royal Canadian de Saint-Henri: 275.

UNE AUTRE PARTIE INTERESSANTE

TAILLEURS DE HARDES

E. Archambault	143	133	147—423
Jos. Riel	156	171	155—482
H. Beauregard	137	135	164—466
E. St-Pierre	143	133	135—471
Bf Phaneuf	160	154	204—518
D. Phaneuf	124	155	133—412
			2742

SPORT

F. Michaud	116	135	124—375
L. Guillette	135	142	153—424
D. St-Jacques	170	149	204—521
B. Martineau	152	157	111—420
J. G. Dubeau	144	137	154—435
E. Marchand	213	174	167—554
			2739

Majorité tailleurs 3 points.
Referee, J. Fortier.

ATHLETISME

UN NOUVEAU CHAMPION

New-Haven, 14.—E. F. Emerson, de Wakefield, Mass., 1ère année de Yale, a relégué dans l'oubli l'ancien record de force établi par A. H. Benner. Il a fait 10,559 points à 8,395.

Pour cette épreuve, on calcule la force des poumons et de tous les membres.

LE TURF

San Francisco, 14 — Les stakes Thornton qui appellent une course de fonds de 4 milles seront disputées, samedi prochain. Elles valent $3,500.

Le fameux Claude sera l'un des concurrents. Concurront: Rio Shannon, vainqueur de l'an dernier, Veterano, Outburst, Nones, The Way, Expedient et Raffled. Il y aura 45 partants.

New-York, 14.— Voici les poids que devront porter les chevaux entrés pour l'haudicap Carter, course ouverte aux 3 ans et chevaux plus âgés. Elle sera de 7 furlongs et courue le 15 avril.

McChesney, 128; Hurstbourne, Gayboy, 120; Chas. Miwood, 118; Young Henry, Mamie Worth, 117; Grand Opera, 116; Unmasked, Nevican, Fire Nater, 115; Ruttons, 113; Masterman, Jack Batlin, 112; Dixie Line, Red Knight, 111; Cap't. Vuckie, Rosetint, 110; Lord Melbourne, 109; Rostrand, Tribeshill, 108; Embarrassment, 107; New-York, Ascension, Jockey Club, 106; Bardolph, Ahumada, All Gold, Stevedore, 105; Race King, Lady wmelia, Bon Mot, 104; Lord Reed, Bazelwood, Wweet Mice The Don, Court Maid, Dereseke, Colonist, Girdle Lack et Charity, Venator, 100; Payne, Counterpoise, Peter Paul, Ethier, Roxwood, 98. Idivination, Grazielle 97; Sam. Craig, Collentor Bussup, 96; Illyria Ostrich, Altorten, Stroller, 95; Monet, Hopeful Miss, Silver Neels, Little Em, 97; Pretorius, Fort Plain, Fyefield, Conkling, Connecyicut, The Rowery, King, Albert, 92; Windmers, Gold Home, Hensoon, Pole Roger 90, An Wiedershen, 90; Lady Mirthful, Cazueta, 88; Florizol, Spring, Tom Col, 87.

MORT SUBITE DANS UNE EGLISE

Sherbrooke, 14 mars. — Hier matin, à la messe de huit heures, à l'église Saint-Jean-Baptiste, Sherbrooke Est, pendant que le curé, M. l'abbé Joseph Laporte se préparait à donner la sainte communion et que tous les fidèles priaient avec recueillement un vieillard âgé de 70 ans, Joseph Lapointe, assis dans son banc, éveilla l'attention de ses voisins par des ronflements sonores. Quelqu'un prit sous ses charges de l'éveiller, mais en s'approchant, il s'aperçut bientôt que le vieillard commençait à dormir un sommeil de mort. On le transporta hors de l'église. Le Père prédicateur de la retraite quadragésimale sortit sur le perron de l'église et se hâta d'administrer le moribond qui expira immédiatement. La voiture d'ambulance fut mandée pour transporter le cadavre à sa résidence Bowen Avenue. Pendant la courte durée de cet événement tragique, un émoi peu ordinaire régna dans l'église St-Jean-Baptiste.

Sur rapport du Dr Pelletier, que le défunt avait succombé à une syncope de cœur, le coroner Bachand jugea inutile de tenir une enquête.

LA SITUATION FINANCIERE EN ALLEMAGNE

Berlin, 14 mars. — La "Gazette de Cologne" considère avec une grande inquiétdde la situation financière en Allemagne. Parlant de la déconfiture de plusieurs banques à Berlin, Darmstadt, Franfort, Elberfeld, Cologne, Krefeld et Würtzbourg, elle dit qu'elle ne voit pas pourquoi d'autres ne suivraient pas, puisque beaucoup de banques, depuis le commencement de la guerre, n'ont pu se maintenir qu'avec un appui extérieur.

LES JUIFS DANS LE MONDE

Bâle, 14 mars. — M. Haman, qui vient de faire un recensement des juifs dans le monde, conclut qu'il y en a près de 11 millions en Europe et 8 millions hors d'Europe. Les Etats-Unis en ont 1 million.

En Europe la Russie en a 5,000,000; l'Autriche-Hongrie, 1,860,000; l'Allemagne, 568,000; la Roumanie, 300,000; l'Angleterre, 200,000; la Turquie, 120,000; la Hollande, 97,000; la France, 77,000; l'Italie, 50,000; la Bulgarie, 31,000; la Suisse, 11,000; la Suède, 3,500; la Belgique, 3,000; l'Espagne, 2,500; le Portugal, 300.

UN VRAI SCRUPULE

On dit que Alphonse Hamel, paiemaître de la corporation, qui a retiré $10,000 de la Banque de Montréal, a eu le scrupule de payer ses créanciers, avant de partir pour un long voyage. Même en route, il aurait fait parvenir ce qu'il devait à certains créanciers que les émotions de son départ sans adieux lui auraient fait oublier.

Maintenant, qui doit perdre les $10,000? La question est à l'ordre du jour et d'ici à sa solution il est bien possible que Hamel revienne à Montréal au bras de quelque policier. La chasse est donnée. L'homme sera-t-il rejoint au Brésil, au Mexique ou au pôle nord? Il pourrait y avoir matière à un intéressant concours à devinette.

FEU RAOUL MOISAN

A la suite d'une enquête sommaire faite hier matin par le coroner au sujet de la mort de Raoul Moisan, survenue dimanche midi, il a été déclaré que le défunt avait succombé à une syncope de cœur et que la mort avait été hâtée par l'absorption accidentelle d'une dose d'ergotine.

Les funérailles de M. Raoul Moisan auront lieu demain matin.

ACCUSE DE CRIME D'INCENDIE

Les dommages subis à l'incendie de l'établissement W. Clendianing & Fils, dimanche matin, s'élèvent à $2,500.

Muni d'un mandat d'arrestation de la cour du recorder de Sainte-Cunégonde, les détectives Boulard et Cowan ont arrêté Georges Clendinning, sous une accusation de crime d'incendie. Hier matin, le prévenu a plaidé non coupable et l'enquête a été remise à jeudi.

M. ALCIDE CHAUSSE

L'inspecteur bes batiments a fait lors de son voyage aux Etats-Unis des observations de la plusgrande importance

L'inspecteur des bâtiments, M. Alcide Chaussé, est de retour de son voyage d'examen à Baltimore et à New-York. Il s'y est rendu compte de la façon spéciale dont certains édifices de ses deux grandes villes, sont construits; de leur force de résistance aux incendies, et de quantité d'autres détails dont il a rapporté une étude et tiré des profits pour ce qui regarde nos propres édifices.

D'après les observations de M. Chaussé certains étages des plus hauts édifices de Baltimore, sont indépendants des uns des autres et reposent tout entiers sur la charpente d'acier sans prêter leur appui aux étages supérieurs, ni surcharger de leur fardeau ceux situés au-dessous.

Il arrive ainsi qu'un incendie n'affecte point le tout, et l'on n'a qu'à remplacer les parties endommagées. On a commencé ici, sur la rue Saint-Jacques la construction d'un édifice sur un semblable modèle.

M. Chaussé place le "Terra Cotta" au premier rang des matériaux, à l'épreuve du feu.

Dans les théâtres new-yorkais toutes sortes de précautions ont été prises contre le feu; lumières rouges à chaque sortie, haches et crochets de pompiers aux murs, rideaux d'amiante décors incombustibles, et admission du nombre purement exact de personnes que peut contenir la salle. Dans les hôtels, tous les corridors sont munis de cartes indiquant le chemin conduisant aux appareils de sauvetage, et il y a un câble de sauvetage dans chaque chambre.

Un rapport de M. Chaussé touchant ces diverses observations sera soumis prochainement à la Commission des incendies.

A MAISONNEUVE

Deux élections par acclamation M. Hubert Desjardins devra subir une contestation.

La mise en nomination des candidats municipaux pour les quartiers ouest, centre et est a eu lieu hier à Maisonneuve.

MM. W. Richer et Jos. Trudel ont été réélus par acclamation. M. Hubert Desjardins, représentant du quartier ouest devra subir une élection contre M. Arthur Archambault, boucher de la rue Notre-Dame.

NOS OPTICIENS

Une réunion des opticiens a eu lieu hier soir, à l'Université Laval. On y a discuté la possibilité de réunir en association tous les opticiens de la province de Québec. Un comité d'organisation composé de MM. Carrière, Brown, Demeslé, Curran, DeCelles, Mount, et du professeur Grant, a été chargé de jeter les bases de la constitution, qui devra régir l'association.

Une autre assemblée aura lieu dans le cours de la semaine prochaine afin de discuter à nouveau cet important projet.

La réunion d'hier soir était nombreuse et un accord remarquable s'est manifesté dans la poursuite du but commun.

La "Montreal Optical" était représentée par son délégué M. Cossin et la "Canada Optical" par M. Normandin.

LES CARTES POSTALES ENLUMINEES

La 1re partie du réglement relatif à "l'information pour les maîtres de poste" parue à la 1ère page du supplément trimestriel de décembre, permet de réserver sur le côté de l'adresse des cartes postales enluminées un espace pour les communications écrites devant être échangées seulement dans les limites du Canada. Le Maître des postes est aujourd'hui averti que les cartes postales de ce genre pourront être dorénavant échangées entre le Canada et les Etats-Unis et entre le Canada et la France au taux ordinaire des cartes postales, c'est-à-dire moyennant un centin d'affranchissement pour celles expédiées du Canada aux Etats-Unis, et deux centins, — le taux de l'Union Postale, — pour celles échangées entre le Canada et la France.

Ne remettez pas
Quand vous ressentez le moindre embarras de la gorge prenez vite une petite cuillérée de BAUME RHUMAL. Vous vous en trouverez bien.

NOUVEAU CAPITAINE DE POLICE A SAINT-HENRI

M. Joseph Moise Ernest Henrichon le nouveau capitaine de police de St-Henri, est entré en fonction hier matin. Il remplace le capitaine A. B. Gibeau, nommé récemment chef de la police de Verdun.

Le choix de M. Henrichon, est bien vu de tout le monde.

CONFERENCE DE MADELEINE A LA SALLE KARN, JEUDI

Mademoiselle Gleason "Madeleine" donnera jeudi soir, à la salle Karn, une conférence sur Arthur Buies. La conférence aura lieu sous les auspices de l'Alliance Française.

L'EXTRADITION DE WEIS

Tous les documents demandés dans la cause d'extradition de Weis, sont devant la cour d'extradition depuis samedi matin et le magistrat Lafontaine rendra jugement ce matin.

AU PRIX DE $200,000

Le superbe emplacement que les Révérendes Sœurs de la Congrégation viennent d'acheter des Sulpiciens mesure 540,000 pieds de superficie et a coûté 200,000 dollars.

Chirurgien-Dentiste
Docteur J. G. A. Gendreau, Chirurgien-dentiste 22 rue Saint-Laurent. Bell Téléphone Main. 2813, Montréal.

Nos magasins sont fermés tous les soirs à 6 heures excepté le Samedi.
Les commandes par la malle sont exécutées avec soin.

DUPUIS FRÈRES

Au Rayon de la
Lingerie pour Dames

Il nous fait plaisir d'offrir des valeurs telles que les suivantes, car nous savons qu'elles seront appréciées des Dames qui aiment à épargner leur argent.



UN LOT DE
JUPONS
150 seulement

Jupons en sateen mercerisé, qualité supérieure, dessins fleuris, gris et noir, très large volant fini avec remplis et biais de sateen noir, aussi trois volants étroits au bas, grandeurs 38, 40 et 42. Nous annonçons ces jupons comme valeur hors de ligne à $1.95.

Voyez nos jupons en sateen mercerisé noir à 50c et 90c.

Corsets à 75c! Corsets à 75c!

Corsets blancs "Notre Spécial" hanches militaires, grandeur 18 à 23. Ces corsets sont finis avec bande et boucle de satin, valeur exceptionnelle à 75c.

Robes de Matin en Indienne

Très jolies robes en indienne de bonne qualité, couleurs bleu-marin et blanc, rose et blanc, bleu-pâle et blanc et noir et blanc, prix spécial $1.15.

Caleçons pour Dames

Caleçons en bon coton anglais, forme parapluie, 2 remplis avec piqûres à jour, prix spécial 33c.

Jupons en cambric avec volant et remplis en linon, excellentes valeurs à 75c et $1.00.

Sets de lingerie pour mariées, nous offrons un choix très varié dans ces marchandises, prix suivant la qualité à partir de $5.50 jusqu'à $23.50.

Tabliers pour Servantes

Choix considérable dans tous les prix à partir de 25c jusqu'à $1.25.

Mousselines de Fantaisie et Tissus en Coton Mercerisé, pour Robes et Costumes d'Eté

Mousseline Organdi, dessins rayés ou fleuris, différentes conleurs y compris noir et blanc, valeurs exceptionnelles dans les quatre prix qui suivent, 8c, 10c, 15c et 25c.

Autre Ligne Spéciale

Mousseline de toile écrue avec rayures satinées, largeur 32 pouces, valeur de 25c pour 18c.

Tissus de Fantaisie pour Costumes

Canevas-Piqué et Matelassé en coton mercerisé, couleurs vert ou drab, fond uni, et mêmes nuances avec rayures de fantaisie pour garniture. Aussi bleu-royal, bleu-pâle et rose.

Flanellettes Importées

Une balance de ligne, 39 pièces, largeur 30 pouces, la quantité que nous avons vendue à 20c, prix spécial 12c la verge.

FLANELLETTES CREME, largeur 30 pouces, valeur de 6½c dans le gros, notre prix spécial 5c la la verge.

Molletons de fantaisie pour robes de chambre ou peignoirs, très jolis dessins, qualité supérieure, valeur régulière de 27c, notre prix 20c.

Hardes Faites pour Hommes et Enfants

Pardessus de printemps, l'assortiment est au grand complet, échelle complète des grandeurs dans toutes nos lignes nouvelles à $10.00, $12.00 et $13.00.

Complets pour Messieurs, choix exceptionnel dans tous les prix suivants, $10.00, $12.00, $13.00, $15.00 et $18.00.

Habillements pour Enfants, 4 à 12 ans, costumes Norfolk, 2 pièces, à partir de $2.25 en montant jusqu'à $5.50.

Habillements pour Garçons, grandeurs pour 9 à 16 ans.

Complets de 3 morceaux, tous les prix à partir de $4.50 en montant jusqu'à $9.00.

Petits costumes de fantaisie pour Enfants de 4 à 9 ans, le plus grand choix à Montréal, prix à partir de $4.50 à $7.00.

DUPUIS FRERES
Le Grand Magasin Départemental de l'Est
1571-1589 Rue Ste-Catherine, En Ville

LE JOURNAL

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
La Cie d'Imprimerie Industrielle
PROPRIÉTAIRE.
JAMES G. MONK, Gérant.
M. McDONALD, Directeur du Journal.

ABONNEMENT:
ÉDITION QUOTIDIENNE
Montréal (livraison à domicile) 3.00 par an
Hors Montréal (par la malle) 2.00 " "
ÉDITION HEBDOMADAIRE 1.00 " "

TÉLÉPHONE BELL:
Administration, Main 613
Rédaction " 3934

Tout doit être adressé,
LE JOURNAL,
71 Rue Saint-Jacques, Montréal

LA MORTALITE A MONTREAL

144 décès ont été enrégistrés à l'Hôtel de Ville la semaine dernière, parmi les cause de décès, on remarque que la pneumonie, la broncho pneumonie, la congestion pulmonaire et la consomption, ont fait plus de victimes, cette semaine que dans les autres semaines de l'année. De ces 144 décès, il y en a 115 chez les catholiques, 28 chez les protestants et 1 chez les Juifs. Les causes de mort sont:

4 dyphtérie ; 1 fièvre typhoïde ; 1 coqueluche ; 31 maladies infantiles ; 15 consomption ; 4 bronchite ;8 broncho-pneumonie ; 3 congestion pulmonaire ; 15 pneumonie ; 5 grippe.

CONFERENCE DE Mlle VIANZONE AU MONUMENT NATIONAL, CE SOIR

C'est ce soir que doit avoir lieu au Monument National la conférence donnée par Mlle Vianzone sur les femmes de la Révolution. Les prix d'admission ne sont, comme on sait, que de 50 et 25 centins.

Mlle Vianzone recevra tous les jours, de 11 heures à midi, à l'hôtel Place Viger.

CONFERENCE A LAVAL

Le juge Mathieu fera mercredi soir, à huit heures, une conférence à l'Université Laval, sur les "Conventions matrimoniales".

LES USINES DE SYDNEY

M. J. H. Plummer, le président de la Dominion Iron & Steel, donne le résultat de sa visite

M. J. H. Plummer président de la Dominion Iron and Steel Company, après une absence de quelques semaines, à Sydney, où il était allé visiter l'industrie dont il est le promoteur, a convoqué hier une assemblée des directeurs de la compagnie. A cette assemblée qui était très nombreuse, M. Plummer a fait rapport des observations qu'il avait faites lors de son séjour à Sydney et la ligne de conduite qu'il a adoptée par rapport au complètement des ouvrages a rencontré l'approbation des autres directeurs.

Dans une interview M. Plummer a déclaré que les usines de la compagnie, une fois complétées, pourront fournir de deux cents à deux cents cinquante mille tonnes d'acier par année et même aussi, croit-il, toute la fonte que le Canada pourra consumer. Actuellement deux haut-fourneaux et quatre fournaises ouvertes sont en opération. Cependant la compagnie ne sera pas prête à pousser la production de la fonte tant qu'elle ne pourra pas s'assurer une bonne quantité de charbon lavé.

M. Plummer annonce que le chemin de la compagnie, qui sera un appoint considérable à son plein développement, sera terminé et mis en opération en moins de soixante jours.

L'hiver a été dur à Sydney, mais maintenant que voilà le printemps tout le monde est à l'ouvrage, se préparant pour les opérations de la saison prochaine. Les travaux ne présentent plus de difficultés et quoique quelques changements aient eu lieu dans les équipes toutes les vacances ont été remplies à la satisfaction générale et sans aucun préjudice à l'entreprise.

Il y a environ deux mille hommes employés dans les divers départements et ce nombre sera probablement augmenté à mesure que les affaires prendront de l'essor.

M. Plummer, dit encore que le lavoir a été construit sur les plans les plus modernes, le choix des machines ayant été fait en Allemagne et aux Etats-Unis après de sérieuses informations.

La production de l'usine sera de deux cents tonnes à l'heure et tout le coke qu'elle produira sera tiré de charbon qui aura passé au lavoir après avoir laissé son sulphure et toutes ses autres impuretés.

LA COMPAGNIE "NORTHERN SECURITIES" DU CANADA

Ferait l'acquisition de toutes les propriétés et de tous les intérêts de la compagnie "Northern Securities" des Etats-Unis, dont l'illégalité a été prononcée, hier, par la Cour Suprême des Etats-Unis

La société canadienne n'aurait été formée que pour le cas où les tribunaux américains se prononceraient contre le grand trust américain

Le décision de la Cour Suprême des Etats-Unis invalident la formation de la Compagnie Northern Securitiés, laquelle détient le contrôle des compagnies de chemins de fer Great Northern, Northern Pacific, et Chicago Burlington et Quincy était attendue depuis longtemps, et la nouvelle n'a produit hier qu'une petite agitation de surface à la Bourse et dans le monde financier.

Elle n'en constitue pas moins un événement d'une importance extraordinaire, en ce qu'elle affecte l'existence même d'une corporation puissante et par contre-coup l'existence de toutes les corporations similaires aux Etats-Unis. C'est donc une phase nouvelle et une des plus importantes, par laquelle passe l'histoire de la finance américaine. Une révolution complète s'impose dans l'incorporation de ces compagnies destinées à acquérir et contrôler les actions d'autres compagnies, ainsi que dans le mode d'opérer, adopté par ces gigantesques associations financières des Etats-Unis.

Il est même possible que si les Etats-Unis leur refusent le droit d'existence, ces compagnies aillent l'obtenir à l'étranger.

On dit même que ceci est déjà fait, dans un cas, au moins, et notamment en ce qui regarde les intérêts de la Northern Securities. En prévision de la décision adverse, qui vient d'être rendue par la Cour Suprême des Etats-Unis, la compagnie Northern Securities aurait obtenu du pouvoir fédéral au Canada, une charte puissante, qui lui permettrait aujourd'hui de racheter toutes les propriétés de la compagnie américaine, dont la dissolution sera déclarée sous peu, et qui conserverait le contrôle de ses énormes intérêts. C'est là la version dernière, et elle n'est pas dénuée de fondement comme nous allons voir.

A la dernière session, à Ottawa, des capitalistes de Montréal et des Etats-Unis ont obtenu le pouvoir de former une société, sous le nom de Northern Securities, — voyez la similitude des noms, — laquelle est autorisée à acheter, contrôler et opérer des chemins de fer au Canada et aux Etats-Unis, ainsi que d'autres entreprises industrielles. Les promoteurs de cette organisation ne sont qu'imparfaitement connus, si ce n'est que les noms, qui en composent le bureau de direction provisoire ne seraient que des prête-noms et ne serviraient qu'à couvrir les noms de James J. Hill, le président de la Northern Securities des Etats-Unis ; de John S. Kennedy, E. H. Harriman et autres, tous directeurs de la même compagnie.

Le gouvernement d'Ottawa a accordé à la société canadienne des pouvoirs les plus étendus, mais la compagnie n'a pas encore donné signe de vie depuis un an. Elle aurait attendu pour agir, la décision qui vient d'être rendue.

L'on croit maintenant, et d'aucuns assurent, qu'une déclaration sera faite sous peu, annonçant la décision, de la part de la compagnie canadienne, de se porter acquéreur de toutes les propriétés et intérêts de la Northern Securities.

Il se trouverait donc qu'une compagnie industrielle fondée au Canada, existant en vertu d'une charte accordée par le pouvoir d'une colonie anglaise, possédât et contrôlât des chemins de fer américains. Il y a là tous les éléments d'une révolution financière, dont le retentissement sera universel, et à ce compte-là la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, hier, a plus d'importance qu'un incident de Bourse.

Dans Votre Nouvelle Residence ou apres le menage du Printemps

Ne vous faudra-t-il pas, au moins,

Un Meuble
Un Tapis
Un Rideau

? ? ? ? ?

C'est le temps d'acheter avec profit.

D'ici au 24 Mars courant

nous sacrifions même les plus nouvelles lignes de notre superbe assortiment si bien varié dans les

! ! ! ! !

Styles Modernes
Patrons Artistiques
Genres Nouveaux

Cette vente à prix de liquidation, est faite à l'occasion de l'agrandissement et des nombreuses améliorations à notre local de l'Est, tout spécialement.

N. G. Valiquette

EST 1541-1547 Rue Ste-Catherine OUEST 2446

LES OUVRIERS AMERICAINS

Les membres de la Commission du Port protestent énergiquement contre la nomination de plusieurs étrangers, à l'élévateur

LA NOMINATION NEHIN

Il y a eu lieu hier une vive passe d'armes à l'assemblée de la commission du Port, au sujet des nominations d'un certain groupe d'Américains à qui le Sénateur MacKay a cru devoir confier des positions dans le nouvel élévateur, situé au milieu du port et connu officiellement sous le nom de "Harbour Commissioners, No 1."

Quand on annonça, il y a quelque temps, la nomination de M. Jeremiah Nehin de Buffalo, comme surintendant de l'élévateur à grain, on fit beaucoup de commentaires, les opposants prétendant que le Canada était suffisamment grand pour se procurer un surintendant, qui ne fût pas étranger. La réponse à cette objection fut que M. Nehin avait une vaste expérience dans les affaires d'élévateurs et que de plus il avait été fortement recommandé par les contracteurs eux-mêmes.

A une assemblée précédente on avait déjà traité la question des enrôlements d'étrangers à la place des ouvriers du Canada et il fut décidé par les commissaires, que toujours dans les nominations à faire, on donnerait la préférence aux Canadiens. Cependant hier matin, le sénateur Mackay a annoncé la nomination de dix hommes, dont cinq sont des ouvriers de Buffalo. Ce qui fut la cause d'une prise de bec à laquelle prirent part MM. Robert Bickerdike, L. E. Geoffrion, et M. Alexandre, représentant de la Corn Exchange.

M. Bickerdike en protestant contre ces nominations, dit qu'il est vraiment extraordinaire que dans un pays qui contient quelques centaines d'élévateurs, il soit nécessaire d'aller à l'étranger, afin de se procurer des hommes pour un seul élévateur, et qu'il est surpris de voir le sénateur Mackay prendre de telles mesures.

Le président n'en voulant pas démordre, comme c'est lui qui a le pouvoir suprême en main dans ces questions, ils doivent se contenter d'enrégistrer leurs protestations.

Les ouvriers commenceront tous à travailler le premier mai.

JOSEPH RYAN EST COUPABLE

Tel est le verdict du jury dans la cause de Ryan accusé de tentative de meurtre

Roseph Ryan, accusé de tentative de meurtre, a subi son procès hier en Cour du Banc du Roi.

Il a été défendu par Mtre J.-C. Walsh. Mtre Lafontaine, C.-R., représentait la couronne.

M. George E. Pratte, constable spécial a raconté que dans la nuit du 20 au 21 juin 1901, il s'élança à la poursuite de trois individus, qui avaient tenté de dévaliser M. Georges H. Philipps, rue Lagauchetière. Ce n'est que rendu dans une ruelle de la rue Saint-Louis qu'il pu rencontrer l'accusé qu'il crut être un des trois fuyards. C'est à ce moment là que Ryan tenta à trois reprises de tirer un coup de révolver sur le constable Pratte. Mais le constable captura Ryan et le désarma.

Le témoignage du constable fût corroboré par MM. Edward, E. Egg, Philipps, Nap. Denaud, et Ed. Beaudoin.

Le Dr Georges Villeneuve, surintendant de l'Asile Saint-Jean de Dieu, est le témoin suivant. Sur la demande du Shérif il a fait l'examen de l'accusé. Il a trouvé que Ryan avait des prédispositions pour la folie, que pendant son incarcération à l'Asile St-Jean-de-Dieu, il a donné des marques de folie, mais il croit que depuis le 13 novembre il est parfaitement rétabli. Il ne peut dire si vraiment l'accusé était fou quand il a essayé de tirer sur le constable Pratte. Le fait pouvait être possible cependant.

M. David Ryan, frère de l'accusé dit que bien avant son arrestation l'accusé était considéré par sa famille comme un hallucine. Bien des fois ses parents ont remarqué qu'il voulait se suicider. Il faisait un usage constant de morphine,— pendant son incarcération même on a dû lui fournir des pilules de morphine.

Le Dr Charles Falard, est appelé à la boîte. L'avocat de la défense lui demande s'il peut conclure que la conduite de l'accusé d'après l'ensemble des faits rapportés est celle d'un fou.

L'avocat de la couronne s'objecte et l'objection est maintenue.

L'avocat de la défense plaide folie, mais l'avocat de la couronne tient l'accusé responsable de ses actes lors de l'attentat.

A cinq heures du soir les jurés se sont retirés et après quatre minutes de délibération ils déclaraient Jos. Ryan coupable et l'ont recommandé à la clémence de la Cour.

CONDOLEANCES

A une assemblée spéciale du Bureau Médical tenue à l'hôpital Notre-Dame cet après-midi, le 14 de mars, à 4 h. de l'après-midi, il a été résolu à l'unanimité:

1o. Que les membres du Bureau Médical de l'hôpital Notre-Dame, encore sous l'effet de l'émotion profonde que leur a causé la mort de leur collègue le Dr M. T. Brennan, désirent exprimer à la famille du défunt le vif regret qu'ils éprouvent à voir disparaître si prématurément l'ami cher, le médecin habile et dévoué, le savant modeste et secourable, que tous ont connu et qui fut pour tous, sa vie durant, un modèle de travail, de culture intellectuelle et d'amitié sincère ;

2o. Que le secrétaire soit prié de transmettre, en même temps à la famille les plus sincères sympathies des membres du Bureau Médical dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

F. S. FLEURY, M.D.
Secrétaire.

DU GRABUGE AU CONSEIL-DE-VILLE

Une longue séance employée à des explications et des discussions oiseuses, sans résultat pratique

Les emprunts temporaires — Le service du Terminal — L'affaire Hamel — L'enlèvement de la neige — L'enfouissement des fils — Le contrat du gaz — Une motion jugée hors d'ordre — Pour fausse arrestation, etc

L'assemblée mensuelle du conseil de ville d'hier après-midi, a été des plus animées, à tel point qu'on n'a attaqué que le premier ordre du jour.

Comme d'habitude la lecture des pétitions, communications, rapports de commissions etc., a occupé la plus grande partie de la séance.

Le nombre des interpellations, demandes des renseignements, avis de motions et motions, était inombrable.

L'EMPRUNT DE $476,000

Le seul item qui a été pris en considération est celui de l'emprunt de $476,000, à même le fonds d'emprunt de la Cité, sur l'augmentation immobilière de la ville.

LE SERVICE DU TERMINAL

Après la lecture des minutes et la réception de différentes lettres et requêtes, M. l'échevin Couture demande au comité de la Voirie de faire rapport, pour savoir si la Compagnie du Terminal à donné sur son réseau, le service auquel l'obligeait son contrat avec la ville. Si la Compagnie à arrosé les rues où passent ses tramways, si durant l'hiver dernier, elle a enlevé la neige, dans les rues où circulent ses chars, si elle a fourni à la ville, un état de ses recettes, indiquant la proportion, qui doit en revenir à la ville, et sioui, d'en donner le montant.

Plusieurs échevins se plaignent que dans leur quartier l'enlèvement de la neige ne se fait pas d'une manière expéditive.

M. Larivière répond que le département des chemins a fait l'impossible pour accélérer ces travaux et que s'ils sont quelque peu ralentis, c'est dû au manque de crédits suffisants pour ce service, et à la contrainte imposée par le comité des finances.

A ce propos, des statistiques faites par les officiers de la commission du département des chemins, donnent les dépenses suivantes encourues de ce chef depuis 1899, dans les rues où circulent les tramways du Montreal Street Railway, cette compagnie en payant la moitié.

	Dépense	Chute de neige
1899-1890	$126,384,32	142.5 pc
1900-1901	118,858.88	136 8 "
1901-1902	101,579.98	115 8 "
1902-1903	94,336.33	104 3 "
1903-1904, jusqu'au 4 mars 1904	138,010.98	105 4 "

M. Larivière donne sa démission comme membre de la commission de la bibliothèque et propose la nomination de M. Levy à sa place.

Cette proposition est renvoyée à la prochaine assemblée.

L'ENFOUISSEMENT DES FILS

L'échevin Lapointe secondé par l'échevin Carter, propose l'adoption du rapport du comité de législation relatif à l'enfouissement des fils sous terre.

Après une courte discussion ce rapport est adopté. Ce rapport se lit comme suit :

1. La Ville de Montréal est, par les présentes, autorisée à construire, exploiter et entretenir un système de conduits souterrains, où devront être placés tous les fils de télégraphe, de téléphone, d'éclairage électrique et autres fils et câbles qui encombrent actuellement les rues de la Gille, les dits conduits devant être d'une dimension et d'une capacité sdffisantes non seulement pour répondre amplement aux besoins des divers syndicats, compagnies et autres corporations ayant ou exploitant des fils, câbles, lignes de transmission, etc., suspendus dans les rues de la Ville, mais encore pour pourvoir à toutes les exigences futures, et aussi à prescrire que tous les fils, câbles et lignes de transmission maintenant installés au-dessous de la surface des rues de la Ville devront être enfouis dans le dit système de conduits communs.

Et à mesure que le conseil achèvera l'installation du dit système de conduits souterrains dans certaines rues ou partie de rues de la Ville, ledit Conseil aura le droit, par résolution, de forcer les compagnies à placer leurs fils, dans un délai de 60 jours, en-dedans desdits conduits et à faire disparaître les poteaux et fils aériens qui se trouvent actuellement dans les dites rues ou parties de rues.

2. La Ville aura le drot de prélever une redevance ou d'imposer une taxe sur toutes personnes ou corporations qui se serviront desdits conduits, afin de couvrir les frais d'entretien ou d'exploitation d'iceux, ainsi que l'intérêt et le fonds d'amortissement de l'emprunt que la Ville contractera pour l'établissement dudit système de conduits.

3. Le Conseil, afin d'obtenir les fonds nécessaires pour la construction et l'établissement dudit système de conduits, pourra émettre des obligations ou bons, couvrant une période de dix ans, à partir de la date de leur émission, on pourra effectuer un emprunt spécial n'excédant pas $1,500,000, avec fonds d'amortissement, — le tout tel qu'il sera prescrit par le règlement du Conseil.

LE CONTRAT DU GAS

M. Lapointe fait alors la motion suivante :

Qu'attendu qu'il est stipulé dans le contrat entre la Ville de Montréal et la Compagnie de Gaz de Montréal que dans le cas où la Ville desirerait acquérir les terrains, l'outillage et les accessoires de la dite compagnie, elle devra donner six mois d'avis à la dite compagnie avant l'expiration du dit contrat ;

Qu'il soit par conséquent résolu :

Que la Ville de Montréal donne par les présentes avis à la dite Compagnie de Gaz de Montréal qu'elle se propose, à l'expiration de son contrat, d'acquérir tous les terrains, tout l'outillage et les autres accessoires appartenant à la dite compagnie et reqdis pour ola fabrication du gaz et la fourniture d'icelui aux citoyens de Montréal.

Cette motion est déclarée hors d'ordre, les échevins Couture et Lavallée réclamant un avis de motion pour une question aussi importante.

M. Lavallée dit que cette motion n'est pas en harmonie avec le projet de bill, qui sera soumis à la législature.

M. Lapointe, avec le consentement du conseil, substitue à sa motion un avis de motion dans le même sens demandant en même temps aux avocats de déclarer si la Ville pourrait par l'adoption de cette motion s'exposer à des dommages de la part de la Compagnie, dans le cas où la ville n'achèterait pas, tel que prévu par le contrat.

M. le Maire, qui a pris part à toutes les discussions faites durant la séance, en dépit de sa fonction de président des délibérations du conseil, doute fort de la régularité de la motion Lapointe. Il est d'opinion que ce n'est pas le moyen que devrait choisir cet échevin pour atteindre son but.

M. Lapointe dit qu'il faut se hâter car autrement la ville se trouvera toujours au même point.

Le maire répond qu'on ne peut engager la ville sur une simple motion pour plusieurs millions de piastres ; deux, trois ou quatre millions, d'aucuns prétendent même dix millions !

POUR FAUSSE ARRESTATION.

Les finances demandent une somme de près de $1,000.00 pour payer certaines réclamations. Ce rapport a soulevé un long débat.

Comme nous l'avons déjà dit, le détective Guérin, sur la plainte d'une maison de gros de Montréal, a fait l'arrestation d'un marchand d'une campagne environnante, sans être muni d'un mandat. Le prévenu était accusé d'obtention de marchandises sous de faux prétextes et il a été retenu dans les cellules illégalement.

La Cour Supérieure a condamné la Ville pour cette fausse arrestation, à payer $500 et les frais. Les allégués du jugement sont très sévères en appréciant la conduite du policier, au point de vue de l'accomplissement de la loi dans cette circonstance.

M. Lavallée trouve étrange la conduite d'un officier de police qui après plusieurs années de service, se permet de faire une arrestation sans être muni d'un mandat. Il voudrait savoir s'il a été autorisé par ses supérieurs pour en agir ainsi.

Aujourd'hui la Ville est obligée de payer près de $1,000 pour les pots cassés.

M. St-Denis, le Président de la Commission de Police, dit qu'il n'est pas encore au courant de tous les détails de cette affaire, mais qu'il va s'en occuper immédiatement.

M. Carter est d'opinion que ce jugement est très disgracieux pour la Ville et demande au maire de suspendre le détective et de l'amener devant le Conseil pour avoir des explications.

Le maire dit que du moment que le Conseil est saisi de la question il ne peut prendre sur lui de suspendre un employé.

L'échevin Couture prétend qu'en vertu de la clause 22, de la charte, le maire peut prononcer la suspension de suite.

Finalement il est résolu de faire une enquête en la matière et de soumettre le rapport au Conseil à sa prochaine séance.

Le comité du monument Crémazie, suggère le square St-Louis comme emplacement de la statue de notre poète national.

Le rapport relatif à la confection de nouveaux plans de la ville, est laissé sur la table pour étude ultérieure.

En attendant, un rapport établissant le coût probable de ce travail, sera fait et soumis à nos édiles.

La commission de la Voirie, demande de payer un compte d'à peu près, $200,00 pour des travaux ordonnés par l'ancienne commission.

M. Pavet répond que suivant les dispositions de la charte, l'ancienne commission n'avait pas le droit d'engager le crédit de la ville, audelà des crédits votés par la cité. Il y a même une clause pénale pour celui qui enfreint cette disposition de la loi municipale. Celui qui se rend coupable d'une semblable contravention, peut être déqualifié.

M. Larivière dit que cela est dû à une erreur d'estimation et au retard apporté à la production de ce compte.

La commission de la Voirie demande la permission d'accorder les contrats pour la fourniture des matériaux, dont aura besoin la commission d'ici au premier mai, 1905.

M. Lavallée dit que ce rapport n'est pas légal, parce que les contrats ne doivent se donner que pour un an.

M. Larivière demande le pouvoir de faire ces achats, afin de permettre à la commission de faire les achats à meilleur marché. Ainsi en janvier si les crédits étaient votés, nous pourrions acheter bien meilleur marché que dans les mois subséquents. En nous accordant le pouvoir demandé, dit-il, la commission sera en état d'acheter les matériaux en janvier aux mêmes prix qu'en février et mai. Ainsi l'an dernier, nous avons dû payer de trois à quatre milles piastres plus cher pour certains matériaux, parce que ces achats n'avaient pas été faits en janvier.

LA NOUVELLE COMMISSION

Les échevins Duquette et Bumbray, proposent la nomination de l'échevin Sauvageau comme président du nouveau comité des ateliers centraux. Cette proposition sera discutée à la prochaine séance.

LES EMPRUNTS DE 1903

Le rapport du trésorier pour les emprunts effectués depuis l'an dernier indique les emprunts suivants:

1903

Trust & Loan . City & District Savings Bank	$125,000 à 4 1-2 p.c.
Banque d'Hochelaga	100,000 à 4 1-2 p. c.
Banque de Montréal	300,000 à 4 1-2 p.c.
Inst. du baron de Hirsch . . .	700,000 à 4 1-2 p. c.
	60,000 à 4 1-2 p. c.

1904

Banque de Montréal	$390,000 à 5 1-2 p. c.
Banque d'Hochelaga	60,000 à 5 1-2 p. c.

M. Lavallée attire l'attention du maire sur le fait que la ville a payé 5 1-2 p. c. sur les derniers emprunts

Le maire dit qu'en janvier il avait laissé à M. Robb le soin de faire un emprunt temporaire aux meilleures conditions possibles, mais que le dernier emprunt avait été fait hors sa connaissance, mais de bonne foi par notre trésorier.

En janvier, la ville était soutirée de $180,000 et il fallait se couvrir.

Cependant ces emprunts au lieu d'être faits à deux mois, l'ont été à cinq mois. Au moment de l'emprunt, l'argent était rare, ce qui explique le taux élevé de l'intérêt.

MM. Bastien et Lavallée disent que ce taux d'intérêt était trop élevé et que le crédit de la ville de Montréal devrait permettre d'emprunter à de meilleures conditions.

M. l'échevin Couture demande un rapport au trésorier indiquant quel est le montant de la dette flottante de la ville ; à qui elle est dûe ; si cette dette est payable à demande où si elle est à terme ; et quel est le taux d'intérêt payé sur icelle.

L'AFFAIRE HAMEL

M. Larivière demande aussi tous les détails de l'affaire Hamel.

Il veut savoir si dans le passé le trésorier n'a jamais signé de chèques en blanc etc.

M. Couture demande encore au comité de la voirie s'il a étudié le projet d'un chemin de ceinture de tramways passant par les rues Amherst, Rachel, Papineau, Maisonneuve, St-Ignace et Wellington et de vouloir faire rapport au conseil.

M. Dagenais dit qu'un journal anglais du soir a erronément rapporté sa manière d'agir, lors de la distribution des contrats à la dernière séance de la commission du feu.

M. Larivière demande que le prix d'abonnement de la Gazette municipale soit réduit de $4.00 à $2.00. Le comité de la Gazette étudiera cette proposition.

A 6.15 hrs., sur proposition de M. Larivière le conseil s'ajourne.

En prévision de l'expiration du contrat du gaz entre la Ville et la Cie actuelle MM. Greenshields et Greenshields ont écrit au maire au nom d'une compagnie, offrant d'exploiter le système d'éclairage et les usines de la compagnie du Gaz de Montréal, moyennant une redevance de 4 p. c sur le prix d'achat et de vendre un gaz de première qualité à 80 cents par 1000 pieds cubes.

Melle Vianzone demande au maire et aux échevins de patroner sa première conférence, ce qui est accepté.

Le VIN MARIANI tonifie tout le système.

Pour guérir un rhume en un jour

Prenez des Tablettes Laxatives Bromo-Quinine. Tous les pharmaciens remettent l'argent si elles ne guérissent pas. La signature E. W. Grove est sur chaque boîte. 25c. 250—s-6

DECES

BRENNAN. — En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 42 ans et 2 mois, Dr Michel Thomas Brennan.

Le service funèbre aura lieu mardi, le 15 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 200 rue St-Hubert, à 8½ heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Pas de fleurs. 73—2

FAUST. — A St-Bruno, le 11 courant, à l'âge de 65 ans et 5 mois, M. Adolphe Faust, médecin vétérinaire.

Les funérailles auront lieu mardi, le 15, à 9 heures, après l'arrivée du train de Montréal. La dépouille mortelle sera ensuite transportée par voiture au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 73—2

MOISAN. — En cette ville, le 13 du courant, à l'âge de 30 ans, 9 mois et 10 jours, Raoul Moisan.

Les funérailles auront lieu mardi matin, le 16 du courant. Le convoi funèbre partira du No 227 rue Sherbrooke, lieu de la résidence de la mère du défunt à 8 heures a.m., pour se rendre à l'église St-Louis de France, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 74—1